CANDIDATS.

Juge Président de la Cour Suprême de la Louisiane.

☞ CHRISTIAN ROSELIUS est candidat à la place de Juge-Président de la Cour Suprême de la Louisiane. 3 fevr

☞ Nous sommes autorisés à annoncer qu'à la demande d'un grand nombre d'amis, le juge THOMAS SLIDELL, a consenti à se laisser porter candidat à la place de président de la Cour Suprême de la Louisiane. 25 jan

JUGES-ASSOCIÉS.

☞ ROBERT PREAUX est annoncé comme candidat à la place de juge-associé de la Cour Suprême pour le premier district composé des paroisses de Plaquemines, St-Bernard et de cette partie de la paroisse d'Orléans au dessous de la rue Julie.

☞ Le juge A. M. BUCHANAN est candidat à la place de Juge-Associé de la Cour Suprême pour le Premier District, composé des paroisses Plaquemines, St-Bernard, Orléans (rive droite du fleuve) et cette partie de la ville de la Nlle Orléans, au dessous de la rue Julie. L'élection aura lieu le premier lundi d'avril prochain. 17janv

☞ EDWARD RAWLE, de la Nouvelle-Orléans, est candidat à la place de Juge-associé de la Cour Suprême pour le deuxième district, comprenant cette partie de la Nouvelle-Orléans, au dessus de la rue Julie et des paroisses de Jefferson, St Jean-Baptiste, St Charles, St Jacques, Ascension, Assomption, Lafourche intérieure, Terrebonne, Ouest Baton Rouge et Iberville. Il sera soutenu par 24jan Un grand nombre d'amis.

☞ Nous sommes autorisés à annoncer que ABNER NASH OGDEN, de Greenville, paroisse Jefferson, à la sollicitation de plusieurs membres du barreau et de ses concitoyens, a consenti à se porter candidat à la place de Juge Associé de la Cour Suprême pour le Deuxième District composé de cette partie de la Nouvelle-Orléans, au dessus de la rue Julie et des paroisses Jefferson, St-Charles, St Jean Baptiste, St Jacques, Ascension, Assomption, Lafourche intérieure, Terrebonne, Ouest Baton Rouge et Iberville.

☞ Nous sommes autorisés à annoncer le Juge THOMAS H. KENNEDY, comme candidat à la place de Juge-Associé de la Cour Suprême pour le Premier District, composé des paroisses Plaquemines, St Bernard, Orléans (rive droite du fleuve) et cette partie de la ville de la Nouvelle Orléans, au dessous de la rue Julie. L'élection aura lieu le premier lundi d'avril prochain. 2janv

☞ Le juge EDOUARD SIMON, l'un des anciens juges de la Cour Suprême de la Louisiane, est candidat à la place de Juge Associé de la Cour Suprême pour le Troisième District, composé de Est Baton Rouge, Est-Feliciana, Ouest-Feliciana, Washington, St-Tammany, Livingston, Ste-Hélène, Pointe Coupée, Concordia, Tensas, Avoyelles, St-Landry, Lafayette, Vermillon, St Martin et Ste Marie. Il se recommande pour le barreau et les habitants du District. 10 fév

☞ Nous sommes autorisés à annoncer que M. GUSTAVE SCHMIDT est candidat à la place de Juge Associé de la Cour Suprême pour le Premier District. VOX POPULI.

☞ MILES TAYLOR est candidat à la place de Juge Associé de la Cour Suprême de la Louisiane pour le Deuxième District composé de cette partie de la Nouvelle-Orléans au dessus de la rue Julie et des paroisses de Jefferson, St Charles, St Jean Baptiste, St Jacques, Ascension, Assomption, Lafourche Intérieure, Terrebonne, Ouest Baton Rouge et Iberville. L'élection aura lieu le premier lundi d'avril prochain.

☞ Nous sommes autorisés à annoncer M. J. C. BEATTY, de la paroisse de La Fourche Intérieure, comme candidat à la place de Juge Associé de la Cour Suprême pour le Deuxième District.

☞ ALBERT DUFFEL, de Donaldsonville, juge actuel du Quatrième District Judiciaire de la Louisiane, est présenté aux électeurs du Second District (paroisses Iberville, Ascension, Assomption, Lafourche Intérieure, Terrebonne, St Jacques, St Jean Baptiste, St Charles et de cette partie de la Nouvelle Orléans au dessus de la rue Julie), comme candidat à la place de Juge Associé de la Cour Suprême pour le Deuxième District. Il recevra le cordial appui de SES NOMBREUX AMIS.

☞ Le juge THOMAS J. COOLEY, de la paroisse Pointe Coupée, est candidat à la place de Juge Associé de la Cour Suprême pour le Troisième District Judiciaire de la Cour Suprême.

COURS DE DISTRICT.

☞ Je me présente aux votants de la paroisse d'Orléans comme candidat à la place de Juge de la Première Cour de District de la Nlle-Orléans. JOHN C. LARUE

☞ Veuillez annoncer que J. N. LEA est candidat à la place de Juge de la Deuxième Cour de District de la N. Orléans ou de la cour qui pourra y être substituée.

☞ MARTIN BLACHE est candidat pour la place de Juge de la 2me Cour de District de la Nouvelle-Orléans, ou de la cour qui pourra y être substituée.

Juge de la 3me Cour de District.

☞ RICHARD H. BAKER est candidat à la place de Juge de la Troisième Cour de District de la Nlle-Orléans ou de la Cour qui la remplacera en vertu de la nouvelle Constitution.

☞ Nous sommes autorisés à annoncer M. M. EGGLESTON, comme candidat à la place de Juge de la Troisième Cour de District de la Nlle-Orléans ou de la Cour qui sera appelée à la remplacer en vertu de la nouvelle Constitution.

☞ Nous sommes autorisés à annoncer ALPHONSE CANONGE comme candidat aux fonctions de Juge de la Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, ou de celle Cour appelée à remplacer cette dernière par la Nouvelle Constitution.

☞ Nous sommes autorisés à annoncer que M. LOUIS DUVIGNEAUD est candidat à la place de Juge de la Troisième Cour de District de la Nouvelle Orléans.

☞ Nous sommes autorisés à annoncer le colonel Charles A. Labuzan comme candidat à la place de Juge de la Troisième Cour de District, ou de la Cour qui pourra y être substituée. 4 mars

☞ THOMAS GILMORE, Greffier de la Troisième Cour de District de la Nlle Orléans, est candidat à la même place.

Quatrième Cour de District.

Je suis candidat à la place de juge de la Quatrième Cour de District de la Nouvelle Orléans. M. M. REYNOLDS.

☞ Veuillez annoncer JOHN GEDGE comme candidat à la place de Juge de la Quatrième Cour de District de la Nlle-Orléans ou de la Cour qui pourra y être substituée, en vertu de la nouvelle Constitution. UN GRAND NOMBRE D'AMIS.

☞ Nous sommes autorisés à annoncer qu'un grand nombre de votants indépendants soutiendront la candidature du général D. AUGUSTIN, à la place de Juge de la Cinquième Cour de District.

☞ Nous sommes autorisés à annoncer que M. P. BIRON est candidat pour la place de Juge de la Cour des Preuves pour la paroisse d'Orléans, si cette Cour est créée sous la nouvelle Constitution, ou de toute Cour qui pourrait être créée pour succéder à la Deuxième Cour de District.

Pour Avocat de District:
HENRY St. PAUL.

Greffier de la Cinquième Cour de District.

☞ Nous sommes autorisés à annoncer que SAMUEL G. RISK est candidat à la place de Greffier de la Cinquième Cour de District ou de la Cour qui y sera substituée.

☞ THOMAS C. POOLE, Greffier de la Troisième Cour de District, est candidat à la même place.

Troisième Cour de District.

☞ C. M. EMERSON est candidat à la place de Juge de la Troisième Cour de District ou de la Cour qui pourra y être substituée. 16 fév

CANDIDAT POUR LE CONSEIL DES ASSISTANTS-ALDERMEN.

☞ Nous sommes autorisés à annoncer que M. Julius JAMMES est candidat pour représenter le premier district cinquième ward (2e district) au Conseil des assistants-aldermen.

AVIS. Le Dr. LEVI partira positivement de la Nouvelle Orléans lundi prochain; [illegible] déjà prise, [illegible] l'impossibilité de [illegible] d'autres opérations [illegible] vendre, [illegible] 4 mars—7

Guérison Instantanée.

DURILLONS, OIGNONS ET LES ONGLES entrant dans la chair, ainsi que toutes les [illegible] par une méthode nouvelle, sans [illegible] douleur.

M. LEVI chirurgien-pédicure du No 1 rue Conduit, [illegible] de Paris et de Londres, peut être consulté No. 192, rue Carondelet, [illegible] à son domicile, de 10 heures A M à 4 heures P M.

Copies des Certificats.

De S. M. I. Napoléon III.—Je certifie que M. Lévi [illegible]. LOUIS NAPOLEON BONAPARTE.

De S. Grâce le duc de Cleveland—Je certifie que M. Levi m'a complètement guéri de mes cors. CLEVELAND.

De Sa Grâce le Lord Archevêque d'Armagh—Je certifie que M. Levi m'a enlevé mes cors sans me faire souffrir. Londres, 8 août 1851. JOHN G. ARMAGH, 39, Charles St.

Du très noble marquis de Lansdowne—M. Levi m'a enlevé mes cors avec une grande habileté et un succès complet. LANSDOWNE.

De Robert Ferguson, Médecin ordinaire de Sa Majesté la reine d'Angleterre.—M. Levi a extrait deux cors de mes pieds sans me faire souffrir la moindre douleur. ROBERT FERGUSON, 9, Queen St. May Fair, Londres, 1er mars 1853.

Je certifie que M. Levi m'a extirpé plusieurs cors sans me faire éprouver la moindre douleur. CHS. CUVELLIER, M. D. Paris.

De J. S. McFarlane, D. M.

Je certifie que M. Levi a fait preuve de grande habileté dans l'extirpation de plusieurs anciens cors et de durillons qui m'avaient pu guérir un grand nombre de chirurgiens. Je recommande M. Levi au public. J. S. McFARLANE. N. Orléans, 1er janv 1853. enc. Poydras et Cirque

DE JNO. F. THORP, D. M.

☞ Le bienfaiteur de mon ami le Dr. McFarlane m'a engagé à m'adresser à M. Levi. Il a opéré sur moi et dans ma famille; il m'a extirpé un cors dont je souffrais depuis dix-huit ans. Le Dr. Levi ne fait éprouver aucune douleur et soulage immédiatement. Je le recommande chaudement comme un praticien de grande habileté; il n'y a pas chez lui de charlatanisme.

Jno. F. THORP, D. M.

Nlle Orléans, 8 février 1853.

Pour des témoignages authentiques, M. Levi en a plusieurs milliers d'autres en sa possession, au nombre desquels se trouvent ceux de plusieurs dames de haut rang, qu'il montrera aux personnes qui l'honoreront de leurs visites à son domicile, No 192, rue Carondelet, entre Hevia et Girod, Nlle-Orléans. 31 déc—☞

SECOMB, VOORHIES & CO.,
Marchands Commissionnaires,
No. 53, rue Tchoupitoulas,
NOUVELLE-ORLÉANS.
P. SECOMB,
B. F. VOORHIES,
R. GIGGS. 25nov

L. MAJESTE,
Commissionnaire et Importateur.
Vins Bordeaux et Marseille, Cognacs, Liqueurs, &c. &c.
No 115, rue de Chartres,
21dec—1an Entre St Louis & Conti.

Fco. de FUENTES & Co,
Marchands-Commissionnaires,
No 22, rue de la Vieille-Levée,
Importateurs de produits de Bordeaux, de Marseille et de la Havane.

MATCHES.

LES ALLUMETTES de L. A. Guillemain & Cie du Cirque, No 200, et celles de M. Lacour de New York, sont à vendre chez J. P. LANG, No 156, rue de Chartres.

ATTENDU par le Winsor Castle, de Bordeaux: 34 barriques claret Bouret Jeune, 12 do Sauternes—do do; 25 barils do do do, 26 caisses do do do—150 caisses claret, 30 quarts brandy fine preuve, 30 barils do Bouret Jeune. 30 quarts brandy, 30 barils do St Georges, 10 demi pipes brandy, 30 quarts do, 25 barils do United proprietors La Rochelle. THOMAS PINET & Co, 29, rue Conti.

CIGARES DE LA HAVANE—124,300 marques suivantes: Cabanas, Carbajal, Partagas, Sevillanas, etc., en débarquement du brick P. Soulé, venant de la Havane et à vendre par J. M. CABALLERO, importateur, No 36 Vieille Levée entre Douane et Bienville.

On trouvera toujours en ces magasins, No 22 rue de Chartres, entre Commune et Gravier et No 60, encoignure Royale et Douane, des cigares de différentes dimensions sortant des manufactures de Cabanas et Carbajal, et les marques de Partagas, Figaro, Upmann, Lola Montez, etc. etc.

VINS rouge et blanc en caisses—107 caisses vin rouge St Julien.
48 caisses vin rouge Léoville.
20 do do blanc Haut Sauterne.
15 do do Haut Barsac.
15 do do Ch. Yquem. A vendre par POREE & GIRARD,
31janv—1m 7, rue St Louis

INSTITUTIONS.

INSTITUTION DE Mme DESRAYAUX.
Pensionnat et Externat.
(ANCIENNE MAISON DE Mme LEWIS.)
Rue Bourgogne, entre Douane et Bienville.

L'enseignement général de cette institution répond aux exigences d'un enseignement complet, en anglais et en français, dans tous les [illegible].

Les élèves pourront aussi, au gré de leurs parents, suivre l'instruction dans les deux langues à la fois, en [illegible].

Les études musicales (Piano, Solfège et Chant) sont, comme par le passé, l'objet de soins assidus et constants. Le CHANT reste sous la direction de Mlle Caleb, dont le nom est une garantie de bonne méthode et de bon goût.

Les EXAMENS DE MUSIQUE ont lieu le 1er mardi de chaque mois.

L'établissement, monté à grands frais en ville, vient de se compléter par l'acquisition d'une résidence d'été à Pass Christian. Cette maison, vaste et agréablement située sur le lac, est destinée aux élèves dont les parents désirent, pour l'été, éloignement de la ville et continuation d'études. Mais alors, et comme toujours, la maison en ville reste établissement principal, et complètement montée pour l'enseignement anglais, français et musical.

L'établissement (ville et campagne) reçoit, aux prix de $6 et $8 par mois, les plus jeunes enfants pour la lecture, l'écriture et l'enseignement purement élémentaire. Les soins les plus minutieux sont donnés à ces premiers élèves, qui influent d'une manière si notable sur toute la suite des études.

L'instruction religieuse a lieu comme à l'ordinaire, et la 1ère Communion se fait au printemps. 28 oct—1an

INSTITUTION DE Mme. PARENT
RUE DOUANE,
Entre Royale et Bourbon.

☞ Madame Parent a transféré son institution rue de la Douane, entre Royale et Bourbon, dans le local ci-devant occupé par Mme Granet, admirablement convenable pour recevoir des pensionnaires, des demi-pensionnaires et des externes. Ce local renferme une cour spacieuse et un jardin pour les récréations. Les appartements sont vastes et bien aérés. Cette institution présente aux parents toutes les garanties et tous les avantages désirables tant pour l'éducation morale que pour l'éducation intellectuelle des jeunes personnes. Toutes les branches d'une éducation solide et accomplie y sont enseignées dans les deux langues par les meilleurs professeurs, ainsi que les arts d'agrément, musique, dessin, peinture et broderie, &c. Un prêtre attaché à l'établissement prépare les élèves à la première communion. M. Gebhard est le professeur de chant.

Madame Parent annonce au public que le professeur Lebesque et le professeur Auchmutz, ex-principal du Franklin High School, sont attachés d'une manière permanente à son établissement. Ces messieurs sont trop avantageusement connus à la Nouvelle-Orléans pour qu'il soit besoin de faire leur éloge.

M. Lebesque est chargé de l'enseignement du français et de la littérature française; M. Auchmutz a la direction des hautes classes d'anglais et de sciences naturelles.

Les études musicales sont dirigées par trois des professeurs les plus distingués de cette ville.

Le professeur Allston est chargé des classes de mathématiques.

Une fois par semaine (le samedi) entre midi et une heure, les élèves sont réunies au salon, le but de cette réunion est de leur faire acquérir cette politesse de manières, cette élégance d'usages qui leur sont plus tard si essentielles dans le monde.

Pour les conditions, s'adresser à l'institution. Les parents pourront visiter l'établissement tous les dimanches.

Références:

Hon. P. Soulé,	Hon. A. D. Crossman,
Rev. M. Leone,	Dr. Meux,
C. Roselius Esq.,	L. Eynus Esq.,
E. Forstall Esq.,	W. H. Wilder Esq.

1 déc

INSTITUT ST-LOUIS,
Dirigé par Mme E. DERON.
Nouvelle Orléans, rue St Louis, No. 145, entre Bourbon et Dauphine.
[ANNÉE SCOLAIRE 1852-53.]

CETTE institution, qui depuis douze ans a suivi une progression constante d'agrandissement et de prospérité, a rouvert ses cours depuis le 1er septembre.

Mme Deron, ancienne élève et professeur de la maison royale de St-Denis, gradée de l'Université de France, s'est efforcée de profiter de l'expérience qu'elle a acquise aux Etats-Unis, pour mettre son établissement au premier rang des maisons d'éducation de l'Amérique.

Mme Deron, exclusivement dévouée à ses élèves, s'applique non-seulement à cultiver leur esprit, mais elle s'attache aussi à former leurs cœurs.—Elle tient très fortement à ce que les jeunes personnes qui lui sont confiées se fassent remarquer par les qualités précieuses qui constituent une bonne éducation, telles que l'esprit d'ordre et de bonne tenue, l'aménité du caractère et la solidité du jugement, la douceur des habitudes et la disposition sympathique de l'âme; en un mot, la grâce réservée et l'élégance décente des manières.—Afin d'obtenir ces résultats, Mme Deron a toujours pris pour auxiliaire la fermeté jointe à la douceur; l'emploi constant des moyens d'émulation, et surtout les récompenses pour la régularité des devoirs et l'application. Elle est secondée par Mlle J. Deron, sa belle-sœur, qui a toujours suivi avec elle la carrière de l'instruction; ces deux dames veillent avec le plus grand soin aux progrès journaliers des élèves.

Le local connu est celui à la Nouvelle Orléans comme l'un des plus convenables et des plus salubres de la ville, est parfaitement distribué: les classes, les salles d'étude, les dortoirs sont vastes et bien aérés, donnant sur de jardins; il y a une belle cour, un préau, à l'abri du soleil, destinés aux récréations.

L'enseignement général de l'Institut St-Louis a lieu à la fois en Anglais et en Français; il embrasse toutes les genres et toutes les branches qui constituent l'instruction la plus élevée pour les demoiselles. La langue anglaise est l'objet d'un soin tout spécial: les élèves créoles sont tenues dans leurs rapports, soit entre elles, soit avec les professeurs, de parler EXCLUSIVEMENT l'anglais.

M. Orton, attaché à l'Académie depuis sa fondation, consacre une grande partie de son temps à donner aux élèves des classes supérieures une connaissance approfondie de la langue et de la littérature anglaises; et ses cours sont suivis par les plus éminents de leurs professeurs.

Mme Deron s'est réservé la direction des classes françaises; elle est d'ailleurs secondée [illegible] en partage avec M. Deron et mesdames Deron les cours des diverses classes françaises.

La langue espagnole fait également partie des études.

Pour l'instruction religieuse, M. l'abbé Thibodeaux, curé [illegible] et justement apprécié, continue de préparer les élèves à la première communion et à en suivre les progrès.

Musique.—Les études musicales sont l'objet d'un soin spécial: Mme Lavillebeuvre, artiste d'un ordre très élevé, est attachée à l'institution en qualité de professeur de piano et de harpe. Les cours de musique vocale sont également faits par un des meilleurs professeurs de la ville.

Cette institution a adopté comme moyen d'émulation des examens mensuels de musique, auxquels les parents sont invités à assister.

Il y a un professeur de Danse attaché à l'établissement.

INSTITUTION JEFFERSON,
53, rue Bourbon—Dirigée par J. G. LORD.

LE plan de cette institution comprend un système d'éducation général et très étendu. Les élèves y sont admis dès l'âge de six ans et préparés pour le collège ou pour les affaires. Ceux qui désirent se livrer d'études complètes peuvent suivre le cours [illegible].

Le local est peut-être le plus convenable qu'il y ait en ville, avec de l'espace pour l'exercice et la récréation. On trouvera dans [illegible].

Les professeurs sont hommes d'un talent éprouvé. Le but de cette institution est [illegible] les progrès des élèves.

Conditions:

Pensionnaires	$25 par mois.
Demi-pensionnaires	16 par mois
Externes au-dessus de huit ans	8 par mois
Externes au-dessous de huit ans	6 par mois
Externes au-dessous de douze ans	8 par mois

Ces conditions comprennent la pension et l'enseignement des langues anglaise et française, de l'écriture, l'arithmétique, la géographie, l'histoire, les mathématiques, la tenue des livres, etc.

Sont payés à part:

Le Latin et le Grec	$3 par mois.
L'Espagnol, l'Allemand ou le Dessin	5 par mois.
La musique	8 par mois.
La Danse	5 par mois.
La Gymnastique	2 par mois.

Les classes commencent à huit heures du matin; elles durent jusqu'à trois heures.

ORLEANS HIGH SCHOOL,
56, RUE DE L'ESPLANADE.
ERASTUS EVERETT,
M. A. principal et propriétaire.

LES classes de cette institution sont toutes organisées, et le Principal a l'honneur d'annoncer au public qu'il s'applique à maintenir la réputation bien établie dont jouit cet établissement pour une éducation complète dans toutes les branches d'une instruction supérieure. M. Everett se chargera comme il l'a fait jusqu'ici de toutes les classes supérieures et des hautes mathématiques. [illegible]

Les parents qui désirent avoir des prospectus sont invités à visiter l'institution. 26oct

NEW-ORLEANS & MANDEVILLE COLLEGE,
Rue Condé, No 155, entre Hopital et Quartier.
FELIX McMANUS, Principal.

CETTE institution, fondée à Mandeville en 1846, et transférée à la Nouvelle-Orléans en janvier 1852, jouit depuis longtemps de la confiance publique. Toutes les branches d'une éducation complète sont enseignées par des Professeurs compétents et expérimentés, sous la surveillance constante du Principal, qui ne néglige rien et ne recule devant aucun sacrifice pour ce qui regarde la santé, la moralité et les progrès des enfants qui lui sont confiés.

Comme la plupart des élèves se destinent au commerce, l'arithmétique, la tenue des livres et les lettres sont l'objet d'une attention toute particulière.

L'anglais le français et l'espagnol sont enseignés avec le plus grand soin, et de manière que les élèves qui ont fini leurs études, se trouvent en état de parler et d'écrire avec facilité ces trois langues. On s'occupe aussi spécialement du Grec, du Latin et des hautes Mathématiques, que l'on considère à juste titre comme le complément des bonnes études.

Le cours préparatoire, où l'on forme les élèves qui doivent entrer plus tard dans les classes supérieures, est l'objet d'une attention et d'un soin tout particuliers.

La discipline observée dans le Collège est tout à la fois douce et ferme, et se fonde sur l'âge et le caractère de chaque enfant. L'émulation est excitée par tous les moyens possibles. Le samedi, les élèves sont examinés sur leurs études de la semaine; et ceux qui se sont distingués par leur bonne conduite et leur application, reçoivent une Mention Honorable. Un rapport sur la conduite et les progrès des enfants est envoyé régulièrement aux parents.

Trousseau.

Chaque élève doit avoir assez de linge et de vêtements pour pouvoir en changer trois fois par semaine.

Conditions:

PENSIONNAIRES, $10 d'entrée pour le docteur, le réfectoire et la salle d'études. } Payables par trimestre et d'avance.
PENSIONNAIRES, $25 par mois.
DEMI-PENSIONNAIRES, $15 par mois.
EXTERNES, $10—1ère et 2me Classe, par mois.
" $ 8—3me et 4me Classe.
" $ 6 et $ 5—Cours préparatoire.

Papier, Plumes, Encre—50 cents.

La Musique, le Dessin, l'Escrime et la Danse sont aux frais des parents.

☞ Il ne sera fait aucune déduction pour un mois commencé, ou pour une absence de moins d'un mois.

Les parents qui résident à la campagne, voudront bien désigner un Agent en ville, un Médecin au cas de maladie, et l'Eglise où leurs enfants peuvent assister, le dimanche, au service divin.

INSTITUTION G. BOYER,
160, RUE CONTI,
ENTRE DAUPHINE ET BOURGOGNE.

M. G. BOYER, fondateur de cette institution, la plus ancienne de la Nouvelle-Orléans, fait un nouvel appel à la confiance des familles. L'institution établie dans un quartier central, occupe un local vaste et aéré. Le cours d'étude est, à la volonté des parens, aussi complet que possible. Le Manuel du Baccalauréat de France, peut avec quelques modifications près, en donner une idée sommaire. Les exercices gymnastiques et l'enseignement de la langue anglaise. L'étude de l'anglais tient la première ligne dans le programme, et se trouve autant que possible sous l'Ecole de l'anglais [illegible]. La discipline, qu'il ne faut pas séparer d'un travail fructueux, tend constamment à [illegible] avec sollicitude. Elle se fonde sur une exigence proportionnée à l'âge et au caractère des élèves; elle est destinée à leur donner une idée exacte de l'ordre et du devoir.

Branches d'instruction:

Anglais, français, espagnol, grec, latin, mathématiques, histoire et géographie, éléments des sciences naturelles, éléments des sciences philosophiques.

Conditions:

Frais d'études	$6, 8, 10 par mois.
Demi pension	15 par mois
Pension	25 payable d'avance et par trimestre

Blanchissage et raccommodage 4

Les pensionnaires sont tenus de se munir d'un trousseau suffisant.

NOTA—En général, il n'est pas fait de déduction pour les absences; un mois commencé est dû en entier; les parents sont priés de faire l'objet d'un compte à part.

L'institution est ouverte pour les élèves de huit heures du matin à trois heures et de quatre heures à [illegible]. 31 sep—1an

COLLEGE WASHINGTON,
No 70, rue de l'Esplanade.

MR. W. G. WILLIAMS, secondé par de bons professeurs.

A. A. DORRON, ex-professeur au Collège Jefferson, professeur de Français et d'Espagnol.

Conditions—Enseignement du Français et de l'Anglais:

Demi-pension	$15 par mois.
Elèves au-dessus de neuf ans	8 "
Elèves au-dessous de douze ans	10 "
Elèves au-dessous de douze ans	10 "

Enseignement du Grec, du Latin et de l'Allemand, $3 extra par mois.

Mr. W. G. Williams se charge des classes de Mathématiques et d'Anglais. Il invite le public en général à visiter son institution. [illegible]

Références:

L'hon. juge Eustis,	J. L. Lewis,	F. J. Forstall,
L'hon. juge Rost,	Dr. J. H. Lewis,	W. C. C. Claiborne
F. B. Leblanc,	G. De Feriet,	J. A. Merle.

Sep—1an

AVIS—AVIS—AVIS.

AYANT appris qu'une maison de cette ville faisait fabriquer, sur une vaste échelle, des vermouth La Nolly Fils & Co, à la marque A. G., que je reçois seul de ces messieurs, je préviens le public que par tous les moyens de reconnaître la fraude, le seul à l'avenir marqué et timbré par la Douane toutes les caisses que je recevrai. ANT. GIRAUD, 7 déc 96, Vieille Levée.

SAVON de toilette, de toutes qualités, à vendre par 28 fev JOS. H. MARKS, 76 et 78, Magasins

VERMIFUGE CANADIEN DE WINER, Garanti purement végétal.

REMÈDE EFFICACE ET SUR CONTRE LES VERS.

C'EST un fait incontestable, établi par l'expérience et le témoignage des médecins les plus éminents, que les trois quarts des maladies qui enlèvent les enfants sont causées par les vers. Les préparations les plus vantées sont administrées contre les vers, mais la plupart du temps sans effet. Aujourd'hui la découverte n'est plus à faire; le remède infaillible est trouvé. C'est le

Vermifuge Canadien de Winer.

On peut le donner sans danger aux enfans de tout âge. On reconnaît aux symptômes suivants la présence des vers dans les intestins: teint pâle, lèvres plombées, rougeurs subites, yeux ternes et languissants, haleine fétide, lèvre supérieure enflée, démangeaisons aux narines; sommeil interrompu en sursaut; les dents grincent; l'appétit tantôt vorace, tantôt nul; quelquefois vomissements; selles dépravées.

On pourrait offrir des milliers de certificats en faveur de ce remède; nous nous bornons aux suivans, qui en démontrent la supériorité:

TÉMOIGNAGE DES MÉDECINS.

Nous, soussignés, ayant fréquemment administré un médicament préparé par John Winer, de cette ville, désigné sous le nom de VERMIFUGE CANADIEN, et bien convaincus de son efficacité, le recommandons en toute confiance comme un remède infaillible pour l'expulsion des vers logés dans le canal intestinal.

O. O'REILLY,
Licencié du C. R. des chirurgiens, en Irlande, &c.
G. W. DICKINSON,
Membre du C. R. des chirurgiens, à Londres, &c.

Lettre du Rév. J. Flanagan, de Binbrook, C. W.

Monsieur J. Winer, j'ai fait l'essai de votre Vermifuge Canadien avec le plus grand succès. Dans ma propre famille, partout où je l'ai administré, la guérison en a suivi de près l'emploi. On le préfère ici à tout autre remède, parce que les effets en sont certains et que les enfans le prennent sans répugnance.

JOHN FLANAGAN.

☞ Les médecins emploient le Vermifuge de Winer, parce qu'ils ont reconnu que c'était une préparation purement végétale et qu'ils pouvaient employer en toute confiance, sans danger et avec de sûrs effets.

☞ Les agents du Vermifuge ont reçu plus de mille certificats de planteurs, négociants et médecins de la Louisiane, établissant les propriétés utiles de ce remède.

☞ Garanti dans tous les cas.

☞ Vermifuge est préparé par John Winer, chimiste, à Hamilton, Canada, et par John Winer & Co., No 81, Maiden Lane, à New-York, seuls propriétaires aux Etats-Unis.

Vendu en gros et en détail, aux prix de manufacture, par J. WRIGHT & Co.,
1 jan—1 an 151, rue de Chartres.

GUANO DU PEROU,
Importation directe des Iles Chinchas.

LES soussignés ont l'honneur d'informer le public et particulièrement les agriculteurs et les fermiers, que par suite d'arrangements qu'ils ont pris avec MM. Barreda & frères, de Baltimore et de Lima, AGENS EXCLUSIFS, du gouvernement péruvien aux Etats-Unis, pour la vente du Peruvian guano sous le nom de GUANO, ils ont obtenu des dits agents le privilège de l'importer directement des îles Chinchas dans cette ville, où ils ont l'intention d'établir un dépôt suffisamment grand pour remplir toutes les demandes qui pourront leur en être faites.

Les avantages de cet engrais sur tous les autres découverts et employés jusqu'à présent pour RENDRE AUX TERRES ÉPUISÉES LEUR FERTILITÉ, HÂTER LA MATURITÉ DES RÉCOLTES ET EN AUGMENTER LE RENDEMENT, sont assez connus dans le monde entier pour qu'il soit nécessaire de les énumérer. Dans les Etats de New York, New Jersey, Pennsylvanie, Maryland, Virginie, Caroline du Nord, Caroline du Sud, et plusieurs autres de l'Union Américaine, des résultats surprenants ont été obtenus par son application, et ces mêmes résultats nous font espérer que les planteurs du Sud et de l'Ouest en encourageront notre entreprise, qui, nous le croyons sincèrement, contribuera à augmenter d'une manière considérable leurs revenus.

Afin de faire connaître aux planteurs les diverses manières de se servir de cet engrais, ainsi que ses effets sur les divers produits du sol, MM. Barreda & Frères ont mis en notre pouvoir des pamphlets préparés, à leur demande, par le savant et respectable écrivain, Solon Robinson, dont les études constantes ont été toujours consacrées au développement des intérêts agricoles du pays. Nous nous ferons un plaisir de fournir GRATIS cet ouvrage aux personnes qui désireraient connaître les effets du Guano appliqué convenablement.

Lorsque nous aurons reçu directement des Iles Chinchas les chargements que nous avons déjà demandés, nous vendrons aux prix suivants, toujours payables COMPTANT:

Par sacs jusqu'à 5 tonneaux, 2 1/2 cts par livre.

De 5 à 10 tonneaux,	$50 00	le tonneau
De 11 à 25 tonneaux,	49 50	"
De 26 à 50 tonneaux,	49 00	"
De 51 à 100 tonneaux,	48 50	"
De 100 à 150 tonneaux,	48 00	"
De 151 et au-dessus,	47 50	"
Pour chargement entier,		
A prendre le long du bord	47 00	"

Tonneau de 2,240 liv.

Le guano est en sacs et devra être pris au dépôt. Le charroi sera pour le compte de l'acheteur. Le poids moyen des sacs sera de 160 à 170 livres.

Les personnes qui désireraient se procurer du guano, avant l'établissement de notre dépôt, pourront en recevoir du dépôt central établi à Baltimore, par les agens qui y sont accrédités: Dans ce cas, les frais, tels que fret, assurances, et tous autres, seront ajoutés aux frais marqués dans l'échelle ci-dessus.

Nouvelle-Orléans, 26 janvier 1853.
CASTILLO & HARISPE,
26 jav—1 an.2m 83, Exchange Place

INSTITUTIONS.

Pensionnat et Externat pour les Jeunes Demoiselles.
Sous la direction de Mme CHARPAUX,
Rue du Bayou, Encoignure Claiborne.
NLLE-ORLÉANS—août 1852.

CETTE MAISON d'éducation, fondée depuis six ans, a pris un développement qui prouve suffisamment en faveur de la direction qui lui a été donnée.

Jalouse de justifier la confiance des familles, Mme CHARPAUX est résolue à ne rien négliger pour mettre son institution au niveau des meilleurs établissements d'éducation qui existent à la Nouvelle-Orléans. [illegible]

La maison qu'habite Mme Charpaux et dont elle a fait l'acquisition [illegible].

La religion, base de toute bonne éducation, est suivie [illegible].

La musique étant devenue une partie essentielle de l'éducation d'une jeune personne, M. CHARPAUX, élève du Conservatoire de Paris, s'est attaché à la direction de cette partie. [illegible]

La directrice [illegible].

Les cours de classe commencent à huit heures et finissent à trois, elles reprennent à quatre jusqu'à cinq heures et demie.

CONDITIONS

Les pensionnaires par an, tout compris le blanchissage	$ [illegible]
Les demi pensionnaires	12
Les élèves de la première classe	8
Les élèves de la seconde classe	6
Les élèves de la troisième classe	5
Le prix des leçons de piano est fixé à	8

Le dessin et la danse se payent à part.

Mme Charpaux invite respectueusement les parents des jeunes demoiselles à visiter son établissement. Sept—1an

INSTITUTION GOUBAULT,
No 184, rue Toulouse.
M. et Mme BOURSIER, successeurs.

A PARTIR du 1er octobre dernier, l'institution a passé sous la direction de M. et Mme Boursier.

Les familles sont invitées à venir visiter l'établissement qui ne laisse rien à désirer. 1 oct—1m

COURS DU SOIR POUR LES OUVRIERS.
INSTITUTION GOURAULT
No 184, RUE TOULOUSE.
M. ET MME BOURSIER, directeurs.

LES ouvriers qui désirent apprendre sûrement la langue anglaise sont prévenus que de 7 à 9 heures du soir, il est, à partir de ce jour—ouvert un cours d'anglais, de français et d'arithmétique.

Prix: quatre piastres par mois payable d'avance. 1 oct—6m

EN débarquement du navire Reindeer, de Marseille:
50 caisses vermouth de Périno,
15 balles bouchons superfins, de 15,000 chaque,
50 paniers bouteilles vides de 22 onces,
A vendre par NUMA LACOSTE,
17 fev 147, rue Royale

Couvertures Z. Granier en drawback
50 BALLES couvertures blanches et grises, à l'entrepôt, à vendre par H. DE GOER & RIFFLARD,
11 fév 21, rue des Magasins

4 CAISSES guingham nouveauté, à vendre par H. DE GOER & RIFFLARD,
17 fév 21, rue des Magasins

6 BALLES coutil, grande nouveauté, à vendre par H. DE GOER & RIFFLARD,
11 fév 21, rue des Magasins

MARCHANDISES DE PRINTEMPS—En débarquement du Lemuel Dyer,
2 caisses mousseline damassé à jour pr. rideaux.
2 do rideaux brodés riches.
2 do mousseline à pois, couleur et blanche.
2 do ombrelles nouvelles riches.
4 do parapluie 20 et 30 pouces noir et couleur.
2 do mérinos double pure laine.
4 do guingham extra lissé.
6 do lisse.
4 do Coutil nouveautés, à vendre par
14fev H. DE GOER & RIFFLARD.

BERGASSE—60 barriques vin rouge Bergasse, en débarquement du navire Reindeer, venant de Marseille, et à vendre par A. CARRIERE,
17fév 25 Vieille Levée

ATTENDU incessamment de Bordeaux par le navire Grenada:
152 barriques vin rouge bon ordinaire pour famille, S'adresser à BOYER FRÈRES,
5 fev enc. Moreau et Mandeville

ATTENDUS sous peu par le navire Windsor Castle de Bordeaux:
41 barriques vin rouge pour famille.
S'adresser à BOYER FRÈRES,
5 fev enc. Moreau et Mandeville

EN débarquement du navire Bay State, et à vendre par les soussignés:
300 barriques VIN ROUGE bon ordinaire.
BOYER FRÈRES,
7 jan Encoignure Moreau et Mandeville

SARDINES à l'huile—4000 demi boîtes et 4000 quarts de boîtes sardines à l'huile, de la marque L. Leveque, de Nantes, en débarquement du navire Lemuel Dyer, venant du Havre, à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co.,
14 fév 17 et 19, rue St-Louis

ATTENDU par le navire Windsor Castle, de Bordeaux:
6 futailles 3/4 vieille petites prolines,
15 futailles absinthe 1re qualité,
21 barriques vin rouge, E. B.,
130 do St-Julien Médoc,
100 futailles eau-de-vie 4me preuve La Rochelle, (Conière & Martin).
A vendre par LANATA, GANDOLFO & Co.
21fév 9 et 10, rue Jefferson

EN magasin et à vendre par le soussigné, nouvellement arrivé de Marseille:
150 caisses Vermouth (La Nolly Fils & Co),
50 paniers d'huile grandes bouteilles (Plagniol)
20 do do demi do do do
40 caisses Muscat;
40 do maisons (olives cornichons et câpres.)
25 paniers bouteilles (24 onces)
50,000 bouchons en balles de 15,000 et sacs de 1,000 (fins et pointus. L. MAJESTE,
24fév 115, rue de Chartres

EN débarquement du brick Cayenne, de Boston—300 caisses sucres; 15 tambours do, à vendre par QUEYROUZE & LANGSDORFF,
19fév 13 & 15, rue St Louis.

EN débarquement du navire Reindeer, de Marseille—50 barriques vin de Bergasse.
400 paniers huile d'olive, véritable Plagniol.
100 do do demi bouteilles do.
100 do bouteilles vides de 22 onces, à vendre par QUEYROUZE & LANGSDORFF,
19fév 13 & 15, rue St Louis.

SUCRE—265 caisses sucre blanc, jaune et brut, en débarquement du brick Telegraph et à vendre par S. DE VISSER & Co.
25 janv 36, Vieille Levée

A louer pour fin de novembre courant. Trois appartements au-dessus de la pharmacie Alexis et Lovis, encoignure Royale et Bienville; de ces appartements, deux sont actuellement occupés par les bureaux de M. P. Soulé, S'adresser sur les lieux.

AVIS.

LE bureau de la compagnie Home Mutual Insurance a été transporté du No 46, rue Gravier au No 46, rue du Camp, encoignure Gravier, en haut, dans le local de la pharmacie de P. L. Maury. JAMES H. WHEELER, Secrétaire

Esclaves à vendre.

UN grand choix d'esclaves de la Virginie et du Maryland est offert en vente, au coin des rues Esplanade et Moreau. Les dits esclaves ont été achetés avec soin; ils viennent d'arriver et seront garantis sous tous les rapports. WALTER L. CAMPBELL,
1 nov—6m Ancien établissement de Slatter.

CHERRY PECTORAL DE AYER,

Pour la prompte guérison de la toux, des rhumes, de l'enrouement et des bronchites, de la coqueluche, du croup, de l'asthme et de la consomption.

UN essai de plusieurs années, loin de diminuer la confiance publique, a acquis à ce remède une vogue qui surpasse de beaucoup les plus vives espérances des personnes qui y ont foi. La réputation dont il jouit est due à son efficacité dans les nombreuses maladies pour lesquelles il a été employé. [illegible]

Bien que ce soit en imposer au public que de prétendre qu'un remède est infaillible, cependant il est sûr que peu de preuves établissent que le CHERRY PECTORAL a presqu'invariablement triomphé des maladies pour lesquelles il avait été employé.

La connaissance de ses vertus s'étant répandue avec le temps, le CHERRY PECTORAL est devenu peu à peu le remède des malades depuis la cabane du paysan américain jusqu'au palais des rois de l'Europe. Le CHERRY PECTORAL est considéré dans tous les Etats, toutes les villes et tous les villages des Etats-Unis, comme le meilleur remède pour les maux de gorge et les maladies de poumons; il est employé dans un grand nombre de pays étrangers par les médecins les plus distingués. En Angleterre, en France et en Allemagne où la médecine a atteint le plus haut degré de perfection, ce remède a été adopté et l'on s'en sert constamment dans les armées, les hôpitaux, les maisons de charité, les institutions publiques et les familles. On en sert également pour les enfants dont des cures cures [illegible] plus flatteurs que nous ayons reçus viennent de parents qui ont été à même de juger de l'efficacité du CHERRY PECTORAL dans les maladies auxquelles l'enfance est sujette.

Le CHERRY PECTORAL est préparé par un habile chimiste avec le plus grand soin. Les bouteilles qui le contiennent sont cachetées et sont à l'abri de la contrefaçon. Le public peut par conséquent être assuré qu'il lui sera vendu que le véritable remède.

Nous nous sommes efforcés d'offrir au public un remède d'une efficacité reconnue qui par son incontestable efficacité et qui se recommandent par les nombreuses et prompts guérisons qu'il a opérées dans tous les cas où il a été employé. Nous porterons la plus grande attention à la préparation de ce remède et nous soumettons convaincus que les médecins en obtiendront les plus heureux résultats et que les malades y trouveront tous les soulagements qu'ils peuvent attendre des secours de la médecine.

Préparé et à vendre par Jas. C. AYER, Chimiste, Lowell, Mass.

En vente chez J. WRIGHT & Co,
151, rue de Chartres, N-Orléans
[Agents pour la vente en gros et en détail.
Et par les Pharmaciens dans tous les Etats-Unis.
1déc—3p 3m

LE RHUMATISME PEUT ETRE GUERI.
Nous avons maintenant à vendre le Célèbre Remède de Mortimore pour la GUERISON DES RHUMATISMES et la PURIFICATION DU SANG.

CE SPÉCIFIQUE A ACQUIS UNE GRANDE POPULARITÉ partout où il a été introduit, comme étant le remède le plus efficace dans de semblables maladies. Il a déjà guéri des milliers d'individus affectés de cette infirmité sous toutes ses différentes formes, depuis l'inflammation avec enflure et affection des jointures, jusqu'au cas d'une vieille maladie chronique de 25 et vingt ans de durée. Les personnes qui ont fait usage des eaux minérales, employé les liniments les plus en vogue pour les frictions et qui ont été traitées par les médecins les plus habiles, soit de ce pays ou même de l'Europe; ces personnes qui n'ont point, par tous ces moyens, obtenu une entière guérison, l'ont trouvée, dans ce puissant remède, non-seulement du soulagement à leurs maux, mais encore une cure complète.

Nous manquons de place dans une annonce publique, pour y insérer les nombreux certificats qui prouvent l'efficacité de notre spécifique. Nous nous bornerons à dire que nous avons entre nos mains une quantité de lettres écrites par des personnes dignes de foi. Plusieurs éditeurs de journaux ont rendu à ce remède des témoignages [illegible]. Des personnes [illegible].

Nous engageons respectueusement ceux qui sont affligés de la maladie rhumatismale d'essayer de ce remède [illegible] celui de nos agents le plus près de chez eux pour se procurer une circulaire dans laquelle ils verront les certificats des Rév. Jas Mitchell, Rev. N. G. Berryman, Rev. J. H. Linn, Rev. J. M. Kelly, Rev. R. A. Colburn et autres ministres de l'Evangile, auxquels nous ajouterons ceux de l'honorable J. Smith, ex-président de la Banque de l'Etat du Missouri, Geo. G. Alberton, commis de St. Louis, MM Jas H. Eddy, S. Dowling, A. Holland, C. W. Stone, J. W. Christy, Joseph Southack, et autres forts négociants de St-Louis, ainsi que nombre d'autres citoyens.

Il existe beaucoup de témoins qui peuvent certifier que des milliers de cures ont été effectuées par ce merveilleux spécifique dans le courant de ces deux dernières années. Les propriétaires ont établi leur grand bureau central au No 1, rue Barclay (Astor House), à New-York. On répondra avec promptitude à l'ordre [illegible].

Le prix est de $1 la bouteille ou $10 pour trois bouteilles.

W. V. ALEXANDER & Co. New-York
A vendre par J. WRIGHT & Co,
No 151, rue de Chartres, N. O.
Et par E. MACPHERSON, No 28, rue du Camp
1 déc—1an 3 p. s. e. t.

MALADIE DE FOIE,

DYSPEPSIE,
JAUNISSE.
FAIBLESSE CHRONIQUE OU NERVEUSE, MALADIE DE L'AINE ET TOUTES LES MALADIES PROVENANT DES DESORDRES DU FOIE ET DE L'ESTOMAC

TELLES que constipation, hémorroïdes, étourdissements, aigreurs d'estomac, nausées, cardialgie, dégoût pour la nourriture, poids d'estomac, rapports aigres, défaillance, vertiges, respiration brève et difficile, tintements d'oreille, étouffement, palpitations de cœur, suffocation quand on est couché, obscurcissement de la vue, taches devant les yeux, fièvre, douleurs sourdes à la tête, manque de transpiration, teint jaune de la peau et des yeux, douleurs du côté, du dos, de la poitrine, des membres, etc., bouffées de chaleur subites, sensation de brûlures dans la chair, imaginations funestes, et grande dépression d'esprit.

Les maladies ci-dessus pourront être guéries d'une manière efficace par les

Célèbres Amers Allemands du Dr. HOOFLAND,
préparés par le
Dr. C. M. JACKSON,
No 120, rue Arch, Philadelphie.

Leur puissance sur les maladies ci-dessus n'est surpassée, si toutefois elle est égalée, par aucune autre préparation aux Etats-Unis, comme les cures l'attestent dans beaucoup de cas, après que d'habiles médecins eurent échoué.

Ces Amers méritent l'attention des malades. Ils possèdent de grandes vertus pour le rétablissement des maladies du foie et des glandes inférieures, exerçant les plus profondes puissances dans la faiblesse et les affections des organes digestifs. Ils sont en outre sûrs, certains et agréables.

LISEZ ET SOYEZ CONVAINCUS.

Le PHILADELPHIA SATURDAY GAZETTE parle ainsi des **Amers Allemands du Dr Hoofland:**

"Il nous arrive rarement de recommander ce qu'on appelle médecines patentées à la confiance et à l'appui de nos lecteurs; et nous conseillons les Amers allemands du Dr Hoofland, de nous désirons qu'on sache bien que nous ne parlons pas des remèdes du jour, [illegible] mais d'un article d'un mérite reconnu. Nous croyons que [illegible] les plus grands bénéfices. [illegible]"

Voici un extrait du Scott's Weekly du 25 août:

"Les Amers allemands du Dr. Hoofland préparés par le Dr Jackson, sont maintenant recommandés par quelques-uns des membres les plus éminents de la Faculté [illegible] comme un article d'une grande efficacité dans les cas de faiblesse chez les femmes. [illegible]"

Autres preuves.

M. J. G. Moore, éditeur du Daily News, s'exprimait ainsi le 31 oct:

Amers allemands du Dr Hoofland—Nous faisons, en ce moment, usage de ce remède pour une violente attaque de dyspepsie [illegible].

L'hon. C. D. Hinebar, maire de la ville de Camden, donne l'opinion suivante:

AMERS ALLEMANDS DE HOOFLAND—Un grand nombre de personnes m'ont fait part [illegible].

Si l'on se servait plus généralement de cette médecine il y aurait moins de maladies, car la plus grande partie des maux récents et imaginaires proviennent de l'estomac, du foie et du système nerveux. Que ces organes soient sains, et nous échapperons en général aux épidémies. Nous conseillons à tous ceux qu'une santé indisposition, à faire l'essai de cette médecine extraordinaire; elle se recommande d'elle-même. Elle devrait, en un mot, se trouver dans toutes les familles. Il n'y a pas de remède dont le mérite ait été aussi hautement reconnu.

A vendre en gros et en détail:

Au dépôt de médicaments allemands, No 120 rue Arch, une porte au-dessous de la rue Sixième, Philadelphie, et par les débitants en général dans toute l'Union.

En vente chez J. Wright & Co., No 151, rue de Chartres, Nouvelle-Orléans, et par les apothicaires dans toutes les parties des Etats-Unis.
11 déc—3 f. iau, p. s. et camp

ESSENCE DE GINGEMBRE de la Jamaïque DE F. BROWN.

CETTE essence est une préparation d'un mérite rare. Les vertus en sont incalculables pour les diarrhées ordinaires, les commencements de choléra; en un mot, pour tous les cas d'affaiblissement des organes digestifs. L'efficacité de cette essence se fait surtout remarquer aux époques où le choléra sévit et pendant les maladies d'été auxquelles les enfants sont sujets.

AVERTISSEMENT—Assurez-vous de l'authenticité de l'Essence qui n'est préparée que par F. Brown, à son dépôt de produits chimiques et pharmaceutiques, au coin N. E. des rues Cinquième et Chesnut, Philadelphie, à vendre par tous les pharmaciens bien connus aux Etats-Unis.

En vente chez J. WRIGHT & Co 151, rue de Chartres. 11 déc—1a

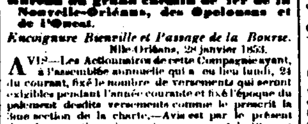

Bureau du grand chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.
Encoignure Bienville et Passage de la Bourse.
Nlle Orléans, 28 janvier 1853.

AVIS—Les Actionnaires de cette Compagnie ayant, à l'assemblée annuelle qui a eu lieu lundi, 24 du courant, fixé le nombre de versements qui seront exigibles pendant l'année courante et fixé l'époque du paiement desdits versements comme le prescrit la 3me section de la charte,—Avis est par le présent donné aux actionnaires qu'un versement de 10 pour cent sera dû et devra être fait au Bureau de cette Compagnie lundi, 4 avril prochain, et 10 pour cent le 3 octobre prochain.

Par ordre du Bureau:
29jv BENJ. F. FLANDERS, Secrétaire.

Compagnie du grand chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, de Jackson et du Nord.
Nouvelle-Orléans, 13 janvier 1853.

AVIS est par le présent donné aux actionnaires de cette Compagnie qu'un versement de dix pour cent sera dû et devra être fait au bureau de la Compagnie, MARDI, 15 mars 1853.
13jan—au15ms JOHN CALHOUN, Secrétaire

Compagnie d'Assurance de Liverpool et de Londres contre l'Incendie.
CAPITAL: DIX MILLIONS DE PIASTRES.

FOND de réserve:—Un million trois cent mille piastres avec la responsabilité illimitée des actionnaires de toutes les dettes de la Compagnie.
CHS. BRIGGS, Agent,
10janv—1an Encoig. St-Charles et Union.

PAUL PECQUET,
AVOCAT,
45, rue du Camp, encoignure Camp et Gravier. 5 nov ☞

S. M. MONTGOMERY & Co.,
ENCANTEURS,
Au Mart Auction, 97, rue du Camp.
TRAFICANTS EN MEUBLES.
Jours d'encan: mardi, jeudi et samedi.
☞ On s'occupera avec promptitude des ventes du dehors.
30 mo—1 an

B. TALAMON,
Seul agent de la marque d'eau-de-vie HENRY SUTTON 1800 et 1831.
21 sep 182 et 186, rue Royale.

AVIS.

GUSTAVE POREE. LÉON GIRARD.
POREE & GIRARD,
Marchands commissionnaires,
Importeurs de Vins, Eaux-de-vie, Liqueurs, &c. &c. &c.
Rue St-Louis, No 7,
mai—1an près la rue Vieille-Levée
29, Vieille Levée

J. B. PREAU. A. COUTURIÉ. TH. CAPITAINE
J. B. PREAU & Co.,
Négociants Commissionnaires.
No 33, rue Gravier,
NOUVELLE-ORLÉANS

FERROS FRERES,
247 et 249, rue Royale, encoignure Dumaine,
Importeurs de produits d'Europe
Et marchands de comestibles en gros et en détail.

G. W. DUNBAR,
MARCHAND en gros de bottes et souliers, No 5, rue des Magasins, Nouvelle-Orléans, et No 75, rue Fulton, Boston.

D. MORNIO Jr.,
Marchand Commissionnaire et importateur de cigares, tabac et café de la Havane.
No 6 GRAVIER. No 34.

John Hall. W. H. Hodd.
HALL & RODD,
Marchands commissionnaires,
No 1, Street Louis, Nlle-Orléans.

FROMAGES—Un petit lot à vendre par
5 fev DUNTZE & IKEN, enc. Conti et Royale

VENTES JUDICIAIRES.

[illegible] Ventes sans réserve pour opérer un partage.
JAMES F. FRERET, 11mars—13,15,20 Shérif de la paroisse d'Orléans.

Succession des feus Jacob Wakefield et dame Sarah Center.

CINQUIÈME Cour du District de la Nouvelle-Orléans—No 5489—En vertu d'un writ de saisie adressé par l'honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, j'ai saisi et, je procéderai au mardi, 15 mars 1853, à 10 heures A. M., au susdit dépôt, situé rue Jefferson, No 28, à l'adjudication de:

Un lot de meubles, etc., consistant en un piano, plusieurs lits, armoires, tables à rallonge et rallonge, fauteuils, bureaux, tapis, sofas, [illegible], dont l'inventaire déposé en mon bureau.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication. JAMES F. FRERET,
11 ms—13,19,23 Shérif de la paroisse d'Orléans

Succession des feus Jacob H. Wakefield.

DEUXIÈME Cour du District de la Nouvelle-Orléans—No 5535—En vertu d'un ordre de vente rendu le 25 de janvier 1853, à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le lundi 21 de mars 1853, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de l'Hôtel St Louis, entre celles de Chartres et Royale, à l'adjudication de:

UN TERRAIN situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Jean-Baptiste, des Religieuses, Richard et des Ursulines, et désigné sous le No 2 du dit îlet, suivant un plan fait par Gillane et [illegible], arpenteur de la ville, le 14 juillet 1849, et déposé dans le bureau de la Municipalité No 2, le 22 de février 1849 [illegible].

Conditions—Un tiers payable comptant, et la balance à 6 et 12 mois de crédit, en billets [illegible].

Les actes de vente aux frais de l'acquéreur par T. O. Stark, notaire public. JAMES F. FRERET,
16 fév—16,23,ml1,21 Shérif de la paroisse d'Orléans

Alexandre Prieur vs. Henry Dujet, administrateur de la succession de Dame Delphe Dujet, son épouse.

DEUXIÈME COUR du District de la Nouvelle-Orléans—No. 5,315—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le mardi 29 de mars 1853, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de l'Hôtel St-Louis, entre celles de Chartres et Royale, à l'adjudication de:

Un terrain situé au faubourg Tremé, de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues St-Pierre, Villeré et Robertson et la Promenade Carondelet, désigné sous le No huit, de l'îlet No soixante-dix, suivant un plan dressé par Louis Bringier, architecte, le 28 février 1849, et déposé au bureau du shérif de la paroisse d'Orléans, pour recours.

Le dit terrain ayant mesure américaine, 23 pieds 7 pouces et 6 lignes face à la rue St-Pierre, sur 92 pieds 11 pouces 5 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui existent dessus, consistant en un hangard et une vieille maison en bois.

Le tout saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication. JAMES F. FRERET,
16 fév—26,m11,22 Shérif de la paroisse d'Orléans

CINQUIÈME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 6,092—Louis Moulor vs. Hudson English.—En vertu d'un alias writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le mardi 15 de mars 1853, à 10 heures et demie A. M. sur les lieux, à l'adjudication de:

Le fonds et l'installation d'un magasin de souliers, situé rue du Camp No. 3.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions: comptant, au moment de l'adjudication. JAMES F. FRERET,
3 mars—7,11,15 Shérif de la paroisse d'Orléans

Brand & Adams vs. George H. Beatty.

TROISIÈME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 3014—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le samedi 19 de mars 1853, à 11 heures A. M. sur les lieux, à l'adjudication de:

LE FONDS, &c., d'une certaine Fonderie, appartenant au défendeur Beatty, située à Alger, rive droite du fleuve, suivant inventaire déposé en mon bureau et sera produit au lieu et à l'heure de la vente.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions:—Comptant au moment de l'adjudication. JAMES F. FRERET,
7 ms—7,11,15,19 Shérif de la paroisse d'Orléans

AVIS JUDICIAIRES.

DEUXIÈME Cour du District de la Nlle. Orléans. Présent: l'hon. J. N. Lea, juge—Bernardo Fernandez vs. Alice Elwell, son épouse.

La Cour ayant pris cette affaire en considération, pour les raisons assignées dans l'opinion écrite dûment déposée aujourd'hui et enregistrée.

Il est ordonné, adjugé et décrété que jugement soit rendu en faveur du demandeur, Bernardo Fernandez et contre la défenderesse Alice Elwell, sa femme, décrétant une séparation de corps et de biens entre eux, la défenderesse à payer les frais du procès.

Jugement rendu le 21 février 1853.
Jugement signé le 1er mars 1853.
(Signé) J. N. LEA, juge.
Pour copie conforme
2 mars—3m 3m A. J. VILLERE, dép. greff.

F. W. C. Cook vs ses créanciers et les créanciers de Cook et Stile, Cook et Caldwell, Cook Olway & Co. et F. W. C. Cook & Co.

ÉTAT de la Louisiane, 4me Cour de District de la Nouvelle Orléans. Toutes personnes intéressées dans cette affaire sont par le présent notifiées de faire valoir sous dix jours de la première publication de cet avis, les raisons pour lesquelles le tableau de distribution déposé par le syndic ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.—Par ordre de la cour 1er mars 1853.
[L. S.] E. LOEW,
2 mars—5m10 Député greffier

Succession de S. S. Prentiss—No 3,455.

DEUXIÈME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession, et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à montrer cause sous dix jours de la publication de cet avis pourquoi le compte de l'administration présenté par D. P. Wallace, curateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément audit compte.

Par ordre de la Cour. A. J. VILLERE,
2mars—3m10 Député greffier

CINQUIÈME COUR DE DISTRICT DE LA NLLE-ORLÉANS.—Théodore O. Stark, receveur de la compagnie du chemin de fer à la Banque d'Atchafalaya vs. Bach, West & Co. et autres.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la dite compagnie et à toutes autres personnes intéressées, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Théodore O. Stark, receveur de la susdite Compagnie, ne serait point approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour.
2 mars J. O. CHALON, dépt greffier

DEUXIÈME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Frederick W. Smythe a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration de la succession de feu Andrew L. Addison, décédé. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. A. J. VILLERE,
3 mars—3m10 Dép. Greffier.

Succession de Frederick Robinson.

PREMIÈRE Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 7,862—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes que ce peut concerner, d'avoir, sous dix jours, à la publication du présent, pourquoi le tableau de l'exécution présenté par le curateur de la dite succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit tableau.
Par ordre de la Cour ALF. ROUSSEAU,
3mars—3m10 Greffier.

DEUXIÈME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Attendu que James W. Usher a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres de curatelle à la succession de feu Alexander Hislop, décédé intestat:—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. A. J. VILLERE,
7ms—3m10 Député Greffier.

COLLEGE DE ST.VINCENT.
Au Cap Girardeau, Etat du Missouri.

CE COLLÈGE, auquel la Législature de l'Etat du Missouri a accordé en 1843, une charte et des privilèges universitaires, occupe un des sites les plus charmans qui se trouvent sur le Mississipi; il est situé au cap Girardeau sur le Mississipi, à quarante-cinq milles au-dessus de l'embouchure de l'Ohio et domine les deux rives du fleuve. Quarante acres avoisinants appartiennent au collège, qui possède, en outre, à un mille et demi du village, une maison de campagne où les élèves peuvent aller passer leurs jours de récréation. Une éducation commerciale et classique complète est donnée dans ce collège.

CONDITIONS:

Pension, cours, blanchissage, raccommodage, médecine et médecin, $150 par an.

Pour plus amples informations, s'adresser à J. AD. ROZIER, avocat.

Agent du collège, No 1, Commercial Place.

Le rév. J. D. O'Keeffe, trésorier de ce collège, est en ville en ce moment. On peut le voir à l'Archevêché le matin, l'après-midi et de midi à 2 heures.
15 fev—3m

VIN rouge et blanc en barriques et en caisses:
40 barriques vin rouge pour familles.
10 do do Montferrand.
40 caisses do St-Julien et Margaux.
17 do do Léoville Médoc 1841.
10 do véril. do St-Julien do 1841.
252 do do do Arsac do 1841.
85 do do do St-Estèphe do 1846.
27 do do do La Rose do 1834.
120 do do vin blanc Preignac do 1847, en magasin et à vendre par FDO. DE FUENTES & Co,
1mo—6 22 Vieille Levée

VIN d'Oporto et de Madère—60 quarts vin d'Oporto Regia, 60 do do de Madère do, en magasin et à vendre par FDO. DE FUENTES & Co,
1ms 22 Vieille Levée

VIN de Malaga—105 barils vin sec de Malaga, 60 quarts do do do, 50 barils vin doux do do, en magasin et à vendre par FDO. DE FUENTES & Co,
1ms—6 22 Vieille Levée

DIVERS—150 caisses vin Muscat Frontignan.
50 caisses kirsch de Nolly & Co.
10 do cont. chacune 100 demi boîtes pois verts
60 do fruits au jus naturel, diverses marques,
100 do do fruits à l'eau de vie do do.
50 do fraises à l'eau de vie, en magasin et à vendre par FDO. DE FUENTES & Co,
1ms—6 22 Vieille Levée

AMANDES—200 sacs amandes fraîches à la dame, en débarquement et à vendre par FDO DE FUENTES & Co,
1ms—6 22, Vieille Levée

VIN DE XERES ET DE MADERE, 1re qualité—19 quarts et 30 huitièmes vieux vin de Madère, 7re qualité.
23 quarts et 14 huitièmes vin de Xérès, en magasin et à vendre par FDO DE FUENTES & Co,
1ms—6 22, Vieille Levée.

EAU DE VIE COGNAC—45 très vieux cognac 1re preuve, de J. J. Prum & Co; 10 pt. R. R. 5 quarts do do; 158 do do J. J. Prum, champagne fin; 17 quarts do 4me preuve, de E. Lompay; 25 quarts do do J. & J. Prum & Co, la Rochelle; 15 do do do, à vendre par FDO DE FUENTES & Co,
1ms—6 22 Vieille Levée.

SARRASSINE, SUCCURSALE DE M. BOSCONI, RUE ST. PIERRE, no 121.
28000 [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

[illegible]
PAR J. EUGENE [illegible]
Bureau, [illegible] rue [illegible]

SAMEDI le 12 courant, [illegible] sera vendu à l'encan à [illegible] le café de l'Union situé [illegible].

Conditions de la vente, comptant.
☞ Ledit café est offert à l'amiable jusqu'au jour de la vente. [illegible]

Succession de Geo. Gleeson [?].
Vente pour opérer un partage.
PAR N. VIGNIE, Encanteur.

EN vertu d'un ordre de l'honorable [illegible] Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans, et du consentement des parties [illegible] sera vendu à l'encan, samedi 12 mars 1853, à midi, dans la rotonde de l'Hôtel St-Louis:

Un lot de terre situé dans l'îlet borné par les rues Bourbon, St-Pierre, Toulouse et Dauphine, mesurant 60 pieds de face à la rue Bourbon, sur une profondeur de 120 pieds, ensemble une construction en briques à deux étages, No 181, contenant six chambres, les cabinets, cour, etc.; ainsi que toutes les améliorations qui y appartiennent, à l'exception d'un [illegible].

Conditions—Un quart comptant et le reste à un crédit de 6, 12 et 18 mois, en billets endossés à satisfaction, garantis par hypothèque spéciale et [illegible] divisé par séparément [illegible].

L'acte de vente pardevant A. Chiapella, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 1 mars—4,10,11,12

Vente de terres.
PAR LEGENDRE & DOMINGON.

MARDI prochain, 15 du courant, à 4 heures de midi et les jours suivants et à la même heure, il sera positivement vendu et sans aucune réserve, à leur magasin d'encan, au coin des rues Chartres et St Louis.

Un assortiment d'environ cinq mille volumes de pièces de théâtre, histoire, romans, etc. [illegible]. 10ms—5

Vente de magnifique Meubles, pour cause de départ.
PAR F. FERNANDEZ.

MARDI prochain, 15 du courant, à 10 heures du matin, il sera vendu dans la rue Bourbon, entre Jackson et Commune.

Un magnifique assortiment de meubles comprenant: un ameublement complet de salon, garni [illegible], armoires, bureaux, chaises, [illegible], glaces [illegible], batterie de cuisine, vaisselle, [illegible], etc., etc. [illegible]

Succession de Joseph Marchal.
PAR F. F. TRICOU.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 16 février 1853, il sera vendu, le mardi, 29 mars 1853, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de l'Hôtel St-Louis, rue St-Louis, les propriétés ci-après décrites appartenant à la succession de Joseph Marchal, à savoir:

1o—Un lot de terre, situé au faubourg Tremé, Second District, désigné par le No 1, de l'îlet No 58, d'après un plan dressé par Joseph Pilié, le 1er mai 1849, et déposé en l'étude de F. Percy, notaire public, [illegible]. Ledit lot de terre formant le coin des rues Orléans et Derbigny, mesurant 27 pieds de face à la rue d'Orléans, sur une profondeur de 57 pieds 9 pouces 9 lignes de face à la rue Derbigny; ensemble avec une maison en bois, pressant une chambre, deux appartements, cabinets et galerie, et une petite cuisine, ayant deux et une cuisine et deux pièces, citerne, &c.

2o—Deux lots de terre situés au faubourg Marigny, dans l'îlet No 54, Troisième District, compris entre les rues St Antoine, Célestine, Genie et Bagatelle, mesurant chacun, par mesure française, 30 pieds de face à la rue St-Antoine, sur une profondeur de 120 pieds; un de ces lots se trouve au coin de la rue Bagatelle.

Le tout conformément aux plans qui seront exhibés au jour de la vente.

Conditions—comptant.

Les actes de vente, pardevant O de Armas, notaire, aux frais des acquéreurs. 19fév—19,1,11,22

Succession de Pelagie Gaudin.
Vente sans réserve pour opérer un partage.
PAR J. A. BONNEVAL,
Bureau, No 54, rue Toulouse.

EN vertu d'un ordre de l'honorable J. N. Lea, juge de la Seconde Cour de District de la Nlle Orléans, en date du 18 juin 1852, dans l'affaire de C. Cavelier, femme de Chas. Durand vs. ses co-héritiers, il sera vendu à l'encan, le samedi 12 de mars 1853, à midi, à l'Arcade de Bank's.

Un certain lot de terre, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Magazin, Constance, Barthélemy et Millecroix, ayant, mesure américaine, 31 pieds 11 pouces et 4 lignes de face à la rue des Magasins, sur une profondeur de 127 pieds 6 pouces et 5 lignes sur la ligne vers la rue Barthélemy, et sur la ligne vers la rue Constance de profondeur 127 pieds, de là s'ouvrant en angle droit 13 pieds, 11 pouces et 7 lignes, puis, sur une seconde profondeur, 30 pieds, 9 pouces et 9 lignes jusqu'à la ligne du fond qui mesure 47 pieds, 11 pouces et 4 lignes. Ensemble toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent. Le tout d'après un plan qui sera exposé à l'Arcade quelques jours avant la vente.

CONDITIONS: Un quart comptant, et la balance à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets divisés par coupons et endossés à la satisfaction du curateur et portant hypothèque sur la propriété vendue, lequel payable au taux de 8 pour cent. Les billets à leur échéance, les porteurs de 9 pour cent par an jusqu'à parfait paiement. L'acte de vente par devant Octave de Armas, aux frais de l'acquéreur. 5 fév—12,22,m1,11,12

ALIVRER par le navire Grenada, attendu de Bordeaux:
300 barriques vin rouge
25 do de Cantenac 1847,
20 do vin blanc,
20 demi barriques vin blanc 1844.
145 barils do, 100 caisses vin blanc,
250 do vin rouge,
50 quarts eau de vie Cocq, Pere & fils,
50 caisses fruits jaunes, au jus de Teysonneau jne
CHARLES CAVAROC,
24fev 30, rue Bienville

OLD WHISKEY—30 barils vieux Bourbon whiskey H. B., 5 do do, do—5 barils Old Monon[gahela], en magasin et à vendre par
24 fev A. DELAMARE, 49 rue Bienville

ATTENDU par le navire Windsor Castle, de Bordeaux—20 barriques vin rouge, à vendre par E. DECHAMPS,
10fév 67, rue Condé

ATTENDU par le navire Windsor Castle, de Bordeaux, 200 barriques vin rouge pour familles.
A vendre par E. DECHAMPS,
7 mars 67 rue Condé

ATTENDU par le navire Grenada, de Bordeaux:
20 barriques Pauillac,
20 barriques St Estèphe,
12 do Haut-Sauterne.
A vendre par E. DECHAMPS
21fév 67, rue Condé

ATTENDU par le navire Grenada, de Bordeaux:
20 barriques Château Léoville,
20 barriques Château Latour Mèdoc très vieux.
A vendre par E. DECHAMPS,
11ms 67, rue Condé

A Vendre en débarquement du navire John Currier, de Marseille—30 barriques Bergasse par E. DECHAMPS.

ATTENDU par le navire Grenada, de Bordeaux—95 barriques vin rouge.
12 do Haut Sauterne. A vendre par E. DECHAMPS.
vingt 67, rue Condé

REÇU par différentes arrivées du Havre et du Nord et à vendre par le soussigné:
Castorbunten consistant en chapeaux, [illegible],
Arsenic, malagien, do.
Du Benzine. de l'une demi livre.
50 livres acide opium,
5 do extrait de quinquina gris.
Ainsi que différents objets de l'agent Holducci, avec un grand assortiment d'herbages pour usage pharmaceutique.
P. CUSACHS.
2 mars Encoignure Royale et St Philippe

SALADE—200 caisses, Salade de, Jambon de Henry, 40 do do do, de Tarr,
200 do do do de Howard & Kent,
110 do do do de Pelletier, à vendre par P. CUSACHS,
2 mars enc. Royale et St Philippe

GOMME laque—10 caisses gomme laque, à vendre par P. CUSACHS,
2 mars enc Royale et St Philippe

ABSINTHE—300 livres absinthe superfine, à vendre par P. CUSACHS,
2mars enc Royale et St Philippe

AMANDES amères—200 livres amandes amères à vendre par P. CUSACHS,
2 mars enc Royale et St Philippe

BOIS de réglisse—5 balles à vendre par
2 mars P. CUSACHS.

MARCHANDISES pour le Mexique—10 balles coutil blanc coton, à l'entrepôt, à vendre par
17fév H. DE GOER & RIFFLARD

EN débarquement du navire Oceana, venant de Bordeaux:
60 barriques vin rouge C. C. Queyries, 1848,
16 do do do J. C. Pesse, 1848.
20 do do do C. C. La Mission, 1847,
162 caisses vin rouge C. C. Haut Brion La Mission, 1841, 1844, 1842, 1846, à vendre par
CAVELIER & MAXENT,
8 nov 169, rue Royale

EN débarquement du navire Sylphide, de Bordeaux—100 barrique vin rouge, à vendre par QUEYROUZE & LANGSDORF,
21fév 13 et 15 rue St Louis

DERNIÈREMENT REÇU—10 tierçons jambons de la marque "Stagg Sheys" à vendre par QUEYROUZE & LANGSDORF,
21fév 13 & 15, rue St-Louis

CIGARES de la Havane—148 000 cigares de qualités assorties, en débarquement de la goëlette Cornélia, venant de la Havane, et à vendre par J. M. CABALLERO,
18 fév 36, rue de la Vieille Levée

MIEL D'ABEILLE—5 barils et 5 boucauts, en débarquement de la goëlette Cornelia, venant de la Havane, à vendre par P. CUSACHS,
18fev encoignure Royale et St-Philippe.

COGNAC—69 quarts Alex. de Montezan 1840, en déchargement du navire Sylphide, de Bordeaux et à vendre par J & J. TARDOS,
19 fev 31, Vieille Levée

ASPERGES DE LUBECK—200 boîtes d'Asperges de Lubeck, venant d'être reçu via New-York, en magasin et à vendre par DUNTZE & IKEN,
17fév Enc Royale et Conti

GELLÉE DE POMMES—100 pots de gelée de pommes de Lubeck, en très bon article, à vendre par DUNTZE & IKEN,
17fév Enc. Royale et Conti

ALCOHOL—12 barils alcohol J. D'Homergue & Co., reçus et à vendre par BERNARD TURPIN,
10 fév 20, Vieille Levée.

EN magasin—5,000 demi et quart de boîtes sardines dernièrement reçues, à vendre par QUEYROUZE & LANGSDORFF,
10fév 13 et 15, rue St Louis

Cartes à jouer opaques.
☞ Reçu par le Lemuel Dyer, un lot de **Cartes opaques perfectionnées.**

☞ Ces cartes jouissent de cet avantage de plus en plus apprécié, qu'on ne peut voir au travers sous quelque jour qu'elles soient placées.
En vente chez A. PAYA & Co.
21 fev—3f 56 rue de Chartres

Livres de Piété!

REÇU par le Lemuel Dyer:
Manuel du Chrétien.
Nouveau Manuel de Piété.
Vie des Saints.
Les Evangiles.
Livres de Première Communion, velours blanc.
Semaine Sainte.
Imitation de Jésus Christ, etc. etc.
En vente chez A. PAYA & Co,
21 fév 56 rue de Chartres

No. 116, rue de la Vieille Levée,
(Entre les deux Marchés.)
C. CARRERE

VIENT de recevoir les articles suivants, lesquels sont offerts à des prix très réduits:

Fournitures de bateaux:—Peintures, couplets, crochets, poignets, verrous, serrures, loquets, vices, clous.

Outils pour charpentiers:—Galères, verlopes, rabots, moulures, scies, équerres, niveaux d'eau, vilbrequins, etc.

Couteillerie:—Couteaux de poche, razoirs, poignards, pinces métalliques, cuirs à razoirs, cartes à jouer, dominos, aiguilles, papier, etc.

Articles de chasse:—Fusils, plombs, capsules, couteaux de chasse, articles de pêche, poires à poudre, cordes de violon, lunettes, peignes, etc. 9déc

Compagnie de la Poudre du Hazard.
C. T. BUDDECKE & CO.,
Agents, rue Tchoupitoulas, No. 100.

AYANT été nommés agents de cette grande manufacture, nous avons l'honneur d'annoncer et connaître que nous sommes maintenant prêts à remplir promptement tous les ordres qui nous seront donnés, quelle que soit la quantité. La qualité de la poudre de la Compagnie du Hazard est non seulement garantie pour n'avoir jamais été surpassée, mais est en outre [illegible]. Tous cela [illegible].

C. T. BUDDECKE & CO,
5déc—1an 100, Tchoupitoulas.

VENTES A L'ENCAN.

[illegible] bon sujet.
PAR J. [illegible], Encanteur.

SAMEDI, [illegible] mars 1853, à midi, il sera vendu à la [illegible]:

[illegible], âgé de 17 ans, un peu cuisinier, [illegible].

Conditions, comptant.
Acte de vente pardevant A. Chiapella, not. pub.

Propriétés de valeur, et en rapport, dans le Quatrième district, ex-libre municipalité.
PAR ANTHONY FERNANDEZ, encanteur.
Bureau, Passage de la Bourse, No 51.

SAMEDI prochain, 19 mars, à midi, à la Bourse St Louis, seront vendues les propriétés suivantes:

1o Une maison en briques couverte en ardoises, composée de quatre appartements, galerie, cabinet; deux belles chambres à feu et des mansardes, deux cuisines en briques, cour pavée, citerne, &c. &c. le terrain mesure 30 pieds de face sur la rue des [illegible], &c. &c. bâtie sur un terrain situé rue des Bons-Enfants, entre Bourbon et Dauphine, mesurant trente pieds de face sur cent vingt pieds de profondeur, [illegible].

2o Une maison à étages, en bois et calèche, &c.—La maison contient 24 chambres, trois sur le bas, trois dans le haut, une partie de la cour convertie en jardin, [illegible], un corridor de 8 pieds, etc.

3o Une maison en bois, composée de 9 chambres, galerie, &c.; chambres dans l'attique et cuisine basse, [illegible].

Conditions: moitié comptant et la balance à 6 et 12 mois, avec 8 pour cent d'intérêt jusqu'à parfait paiement, en billets endossés à la satisfaction du vendeur, et les [illegible].

Les actes de vente par Amédée Ducatel, notaire public, aux frais des acquéreurs. 8 mars

Vente pour opérer un partage.
Propriété de valeur, située dans le Premier et Second Districts
PAR J. A. BONNEVAL & F. F. TRICOU.

IL sera vendu à l'encan, le samedi 12 courant, à midi, à l'Arcade de Banks, sans réserve, d'ordre de MM Eugène Rodriguez et Tabo, R. Blanchard, agents des héritiers de M. Gabriel Foucher, les propriétés ci-après:

1o **Deux lots de terre contigus**, désignés par les numéros 5 et 6 de l'îlet borné par les rues Ellis, Hercules, Calliope et White. **Le lot No 5** mesure 24 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Hercules, sur 127 pieds 10 pouces et 4 lignes de profondeur. **Le lot No 6** mesure [illegible] et avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

2o **Deux lots de terre contigus**, désignés par les numéros 1 et 2 de l'îlet borné par les rues Hevia, St Paul, Poydras et Girod, mesurant chacun 26 pieds de face à la rue St-Paul, sur 107 pieds de profondeur. Ensemble toutes les bâtisses et autres améliorations qui se trouvent sur ces deux lots de terre.

3o 5 lots de terre désignés par les numéros 1, 2, 3, 4 et 5 de l'îlet désigné par la lettre C, borné par les rues Hevia, Freret, Perilliat et St Mary. **Le lot No 1** mesure 30 pieds de face à la rue Hevia 40 pieds de face à la rue Perilliat sur 57 pieds de profondeur et la rue St Mary et 63 pieds 6 pouces sur la ligne qui le sépare du lot No 2. **Le lot No 2** mesure 29 pieds 3 pouces de face à la rue Hevia, 41 pieds 3 pouces de face à la rue Perilliat, 63 pieds 6 pouces sur la ligne qui le sépare du lot No 1 et 71 pieds 7 pouces sur la ligne qui le sépare du lot No 3. **Le lot No 3** mesure 29 pieds 3 pouces de face à la rue Hevia, 41 pieds 3 pouces de face à la rue Perilliat, 71 pieds 7 pouces sur la ligne qui le sépare du lot No 2 et 79 pieds 7 pouces sur la ligne qui le sépare du lot No 4. **Le lot No 4** mesure 29 pieds 3 pouces de face à la rue Hevia, 41 pieds 3 pouces de face à la rue Perilliat, 79 pieds 7 pouces sur la ligne qui le sépare du lot No 3 et 87 pieds 4 pouces sur la ligne qui le sépare du lot No 5. **Le lot No 5** mesure 29 pieds 3 pouces de face à la rue Hevia, 41 pieds 3 pouces de face à la rue Perilliat, 87 pieds 4 pouces sur la ligne qui le sépare du lot No 4 et 95 pieds de face à la rue Front. Les lots Nos 1 et 5 sont les coins et forment trois rues. Ensemble toutes les bâtisses qui se trouvent sur ces lots et tels et dessus décrits.

4o Un certain lot de terre situé dans le second district, dans l'îlet borné par les rues Tremé, Quartier, Plauché et le Comte du Bayou, mesurant 33 pieds de face à la rue Tremé, sur une profondeur de 120 pieds 6 pouces et 1 ligne sur la ligne vers la rue du Bayou, 99 pieds 10 pouces et 6 lignes vers la rue du Quartier. Cette propriété est connue sous le nom de **Boulangerie de la rue Tremé**. Ensemble toutes les améliorations qui s'y trouvent. Le tout d'après des plans faits par Ch. A. de Armas, architecte, lesquels plans seront exposés à l'Arcade de Banks.

Termes et Conditions:

Un quart comptant et la balance à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale sur les propriétés, et en cas de non paiement à maturité, ils porteront intérêt à raison de 8 pour cent par an jusqu'à parfait paiement. Les acquéreurs seront tenus de faire assurer les bâtisses qui remboursera aux vendeurs en même temps que ceux qui seront faits de la vente, [illegible] et il y aura compte à continuer les assurances jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente pardevant A. Mazureau, notaire public, aux frais des acquéreurs. 7ms

Succession de Elizabeth Philise Labogue.
Vente pour opérer un partage.
PAR J. B. BLACHE & CO.

SAMEDI, 12 mars, à midi, il sera vendu à la Bourse St Louis, rue St-Louis, entre les rues de Chartres et Royale, à l'effet d'opérer un partage entre des héritiers majeurs, les propriétés et esclaves ci-après décrits:

Un lot de terre situé en cette ville (second district) dans l'îlet borné par les rues St Philippe, Remparts, Dumaine et Bourgogne, mesurant trente pieds de face à la rue St-Philippe, sur une profondeur d'environ quatre-vingt dix pieds. Ensemble avec les bâtisses et améliorations et les dépendances qui se trouvent sur le dit lot de terre.

Félicienne, négresse âgée de 60 ans.
Abélard, nègre âgé de 50 ans.
Irène, mulâtresse âgée de 23 ans.
Jean, mulâtre âgé de 19 ans.
Philomène, mulâtresse âgée de 16 1/2 ans.
Marcel, mulâtre âgé de 13 ans.
Florestine, mulâtresse âgée de 11 ans.
Arthur, mulâtre âgé de 8 ans et 5 mois.
Marie, mulâtresse âgée de 7 ans et 5 mois.
Amanda, mulâtresse âgée de 3 ans et 3 mois.

Conditions:—Pour la propriété un tiers comptant, le reste à 6, 12 et 18 mois de crédit.

Pour les esclaves:—Un tiers comptant le reste à 6 et 12 mois de crédit.

Le tout en billets tirés et endossés à satisfaction, divisés par coupons à la convenance des vendeurs et portant hypothèque. Les billets qui ne seront pas payés à leur échéance porteront intérêt à raison de 8 pour cent l'an, mais ce, comme clause pénale seulement.

Les actes de vente pardevant A. Chiapella, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

Vente sans réserve Belle propriété à Lafayette.
PAR LEGENDRE & DOMINGON

MERCREDI prochain, 16 mars, à midi, il sera vendu positivement à l'Arcade de Banks, et pour cause de départ.

Une propriété située dans la ville de Lafayette, quatrième district, faisant encoignure des rues Fulton et Harmony, à une petite distance du fleuve, composée d'une maison en briques bâtie par [illegible] et couverte en bardeaux, pouvant loger $40 par mois.

Le tout vendu d'après le plan maintenant exposé à l'Arcade.

Conditions—Un tiers comptant et le reste à 6 et 12 mois. 10ms—6

Mme ROBERT,
No 158, rue Royale, encoignure Toulouse.

INFORME les dames de la ville et de la campagne qu'elle a reçu par les derniers arrivages son assortiment de marchandises d'hiver, choisi dans les premières maisons de Paris. Elle en a fait l'ouverture

Lundi 8 novembre.

On trouvera chez elle tout ce que le bon goût et l'élégance peuvent réunir: Manteaux, mantelets, lingerie, dentelles, broderies, rubans, velours, fleurs artificielles, gants Jouvin, pantalons de soie, parures pour bal, voiles pour mariées, éventails riches, robes de dentelles, et une grande quantité d'autres articles.

Chapeaux et Capottes.

Des meilleures maisons de Paris.—Mme Robert espère, comme par le passé, mériter la bienveillance que les dames ont voulu lui accorder jusqu'à ce jour en faisant tous ses efforts pour les satisfaire. Ses prix sont modérés. 23 nov—ab

FANNY FRYER & Co,
Rue de Chartres No 54, entre Bienville et Douane.

A l'honneur de prévenir les dames qu'elle vient de recevoir par l'Empire City, un joli choix de fleurs nouvelles et de coiffures en tous genres; robes de bal brochées ou brodées, blanches et de couleur, robes de soie riches pour théâtre et soirées, robes à pointes, Lavallière, moire antique, etc., sorties de bal des plus riches et des plus variées, mouchoirs, éventails, gants; un très bel assortiment de manteaux Talma, Pagés, en cachemire et drap, etc., etc. Enfin elle rappelle aux dames qu'elle a toujours un stock des mieux assortis et qu'elle vendra toujours aux conditions les plus favorables. 30 déc

VIN en barriques—74 barriques vin rouge, bon vin de famille, à vendre par J & J TARDOS,
24janv no. 31, Vieille Levée

VIN en caisses—1800 caisses de différentes marques sous les clés de la Douane, à vendre par J & J TARDOS,
24janv no. 31, Vieille Levée

VIN blanc en caisses—700 caisses sous les clés de la Douane et ayant droit au drawback, à vendre par J & J TARDOS
24janv no 31, Vieille Levée

VIN blanc—100 barils vin blanc Haut Sauterne, en débarquement du navire Sylphide, de Bordeaux, à vendre par J. & J. TARDOS,
19 fev 31, Vieille Levée

VIN de Porto F. Durand—1,600 quarts de pipe Porto, à livrer par le navire St-Paul, venant de Port Vendres, à vendre par J & J TARDOS,
4 fév No 31, Vieille Levée.

MIEL de Havane, supérieur, en barils, à vendre par P. CUSACHS

GUNNY cloth—15 balles Gunny cloth de Jute Laure, vendu par FRED. LOISON

VIN CHAMPAGNE—Fleur de Bouzy—45 paniers à vendre par FRED. LOISON,
11 fév 24 rue de la Douane

VINS fins, Bordeaux et Bourgogne—180 caisses à vendre par FRED. LOISON,
11 fév 24, rue de la Douane

VIN muscat—200 caisses, à vendre par
11 fév FRED. LOISON, 24, rue Douane

CORSETS sans coutures—50 douzaines, à vendre par FRED. LOISON,
11 fév 24, rue de la Douane

TAPIS de table, riches—100 Tapis à vendre par
11 fév FRED LOISON, 24, rue Douane

CHEMISES de dessous en coton—2 caisses renfermant 100 douzaines chemises, à vendre par
11 fév FRED. LOISON 24, rue Douane

VERMOUTH de Nolly fils—200 caisses en débarquement du navire John Currier, de Marseille, à vendre par FRED. LOISON,
11 fév 24, rue de la Douane

SUCRE de la Havane—400 caisses sucre blanc, jaune et brut, en débarquement de la goëlette Nuñez, à vendre par R. CAHUZAC & Co.
11fév No 30, Vieille Levée.

CIGARES de la Havane—200,000 Regalias, Millars et Londres, en débarquement de la goëlette Midas, à vendre par R. CAHUZAC & Co.
11fév 30, Vieille Levée.

COGNAC en dame-jeannes — 15 dame-jeannes cognac de Lubée & Co., à vendre par POREE & GIRARD,
31 janv—30f 7, rue St-Louis

ANISETTE—24 paniers anisette superfine Chauvet fils, 42 paniers anisette surfine Chauvet fils, 25 paniers anisette surfine P. Clermont & Co., à vendre par POREE & GIRARD,
31 janv—30f 7, rue St-Louis.

VIN rouge en barriques—80 barriques vin rouge, St-Julien;
22 barriques vin rouge St-Estèphe;
17 do do Pauillac Médoc.
12 do do Ch. St-Denis, no 1;
8 do do do no 2.
A vendre par POREE & GIRARD,
31jan—1m 7, rue St Louis

Damejeannes! Damejeannes!

EN débarquement du navire George Hurlbert, venant du Havre:
1080 damejeannes de 5 gallons, 100 do de 3 do; 100 do de 2 do; 100 do do de 1 do, à vendre par
3 mars B. TALAMON, 186, Royale

FROMAGE de Gruyère—En débarquement du navire George Hurlbert, du Havre—8 tonneaux fromage de Gruyère 1ère. qualité, à vendre par
3 mars B. TALAMON, 186 Royale.

MARSEILLE.

EN débarquement des navires Reindeer et John Currier, venant de Marseille:
100 barriques vin rouge de Bergasse.
50 caisses Vermouth de Nolly Fils.
60 paniers bouteilles vides.
200 caisses salaisons de bœuf de Jean Charles.
300 paniers grandes bouteilles huile Jno Plagniol.
30 do demi do do do
2 balles bouchons, à vendre par B. TALAMON,
1669v 186, rue Royale

A LAMBIC A VENDRE—S'adresser à
20déc E. DECHAMPS, 67 rue Condé

VENTES A L'ENCAN.

Propriétés de la ville,
Par ordre de son Honneur A. D. Crossman, Maire de la ville de la Nlle-Orléans.
PAR J. A. BEARD & MAY, encanteurs.

SAMEDI, 19 mars 1853, à midi, il sera vendu à l'encan, à l'Arcade de Banks, rue des Magasins, entre Gravier et Natchez, en vertu des ordres du Conseil Commun de la ville de la Nouvelle-Orléans, approuvés le 2 février 1853, les propriétés ci-après décrites, savoir:

1o—Quatre lots de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, dans les quartiers bornés par les rues Annonciation, Constance, Gaiennie et Calliope, dans le quatrième district, et connus sous le nom de "Fulton School House". Les lots Nos 2, 3 et 4 mesurent chacun 25 pieds de face à la rue Annonciation, sur une profondeur de 104 pieds, entre lignes parallèles, d'étendant, dans le fond, vers un corridor de six pieds de large, connu comme lot 1. Le lot No 1 formant l'encoignure Annonciation et Calliope. Il y a 2, 3 et 4 une grande bâtisse connue sous le nom de "Fulton School House". Le tout sont décrits d'une manière plus complète sur un plan dressé par L. Pilié, voyer de la ville.

2o—Le terrain triangulaire, dans le même district, dans l'îlet compris entre les rues Race, Robin, Nouvelle-Levée et Front. Le dit terrain mesure 189 pieds de face à la rue Race, 120 pieds de face à la Nouvelle-Levée et 241 pieds 2 pouces de face à un corridor commun d'une largeur de 10 pieds.

Conditions de la vente: Un quart comptant et la balance à 1, 2 et 3 ans de crédit pour billets portant intérêt à raison de six pour cent l'an, du jour de la vente. Les dits billets, dans le cas où ils ne seraient pas payés à échéance, porteront intérêt à raison de huit pour cent l'an jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente pardevant A. Mazureau, notaire public, aux frais des acquéreurs. 7ms—tlj

Vente sans réserve d'une habitation établie en Sucrerie au-dessous de la ville de Baton-Rouge, pour clore une société.
PAR N. VIGNIE, encanteur.
Bureau, enc. Conti et Passage de la Bourse.

MARDI 15 mars 1853, à midi, il sera vendu sans réserve dans la Rotonde de l'Hôtel St-Louis:

Une grande et belle habitation établie en sucrerie, dans la paroisse de Ouest-Baton-Rouge, faisant face à la rive droite du fleuve Mississipi, à un mille et demi au-dessous de la ville de Baton-Rouge, bornée sur la ligne supérieure par l'habitation du Dr Patrick, et sur la ligne inférieure par l'habitation du Col. Robert Stewart. La dite habitation mesure mille arpens de superficie plus ou moins. Ensemble toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant principalement en une sucrerie en briques, machine à vapeur, &c., bestiaux, instruments aratoires, &c. &c., ainsi que quatre vingt une têtes d'esclaves, dont trente-sept proviennent de la succession de Julien Poydras, et sont sujets à une clause de son testament.

Termes et conditions—$30,000 comptant et la balance à un crédit de 1, 2 et 3 ans, en billets endossés à satisfaction, garanti par hypothèque sur l'habitation et les esclaves, divisés en coupons à la convenance des vendeurs et dont l'intérêt à la vente; [illegible] les billets qui ne seront pas payés à leur échéance porteront intérêt au taux de 8 p. 0/0 par an jusqu'à parfait paiement et ce comme clause pénale seulement.

L'acte de vente pardevant A. Mazureau, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

Pour plus amples renseignements ainsi que pour la liste des nègres, s'adresser au bureau de l'encanteur. 9fév—tlj

Deuxième vente annuelle des Terrains de la Batture.
PAR J. A. BEARD & MAY, encanteurs.

IL sera vendu à l'encan, mardi 15 mars 1853 et le jour suivant, chaque jour à midi, à l'Arcade Banks, rue des Magasins, Nlle-Orléans, en vertu d'un acte de la Législature approuvé le 21 mars 1850, et intitulé: "Acte relatif à une portion de la Batture, vis-à-vis de la Municipalité No 2 de la Nlle-Orléans", conformément à un acte spécial de compromis passé entre la Deuxième Municipalité No 2 et les propriétaires de ladite Batture en vertu du dit acte. Le tout est démontré d'une manière plus complète sur un plan connu sous le nom de J. A. Beard. Ledit plan est maintenant dans les bureaux de A. Mazureau, notaire public, et a été fait et signé pardevant H. B. Cénas, notaire public, le 20 juin 1851, et en vertu d'un ordre spécial de l'honorable Conseil de la ville de la Nlle-Orléans, sous la forme d'une résolution adoptée le 1er février 1853, par le Conseil des Aldermen et le Conseil des Assistants-Aldermen.

1o—**La balance des lots de terre qui n'ont pas été vendus à la vente qui a eu lieu le 15 mars 1852**, savoir:

2o **Le lot No 6**, dans l'îlet compris entre les rues Front Levee, Fulton, Commune et Gravier, vendu pour le compte de G. W. Richards qui n'a pas rempli les conditions de l'adjudication.

3o **Les lots Nos 5, 6, 7, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15 et 16** dans l'îlet compris entre les rues Front Levee, Fulton, Gravier et Poydras. Le lot No 16 forme l'encoignure des rues Poydras, Front Levee et Fulton.

4o **Les lots Nos 4, 5, 6, 7, 8, 9, 14 et 15** dans l'îlet compris entre les rues Front Levee, Fulton, Poydras et Lafayette.

5o **Les lots Nos 2, 3 et 4** dans l'îlet compris entre les rues Front Levee, Fulton, St Joseph et North Market.

6o **Les lots Nos 4 et 5** dans l'îlet compris entre les rues Front Levee, Fulton, South Market et Delord.

Le lot No 5 forme l'encoignure des rues Delord, Fulton et Front Levée.

8o **Un lot de terre** désigné par le No 1 dans le triangle qui est compris entre les rues Front Levee, Fulton, Delord et les bâtisses triangulaires.

7o—**Un îlet ou lot de terre**, compris entre les rues Canal, Commune, Fulton et Front, désigné par le No 1.

9o—**Neuf lots de terre**, désignés par les Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 9, dans l'îlet compris entre les rues Fulton, Front, Commune et Gravier.

10o—**Quinze lots de terre**, désignés par les Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15, dans l'îlet compris entre les rues Gravier, Poydras, Fulton et Front.

11o—**Seize lots de terre**, désignés par les Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15 et 16, dans l'îlet compris entre les rues Poydras, Lafayette, Fulton et Front.

12o—**Quinze lots de terre**, désignés par les Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15, dans l'îlet compris entre les rues Lafayette, Girod, Fulton et Front.

13o—**Dix lots de terre**, désignés par les Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10, dans l'îlet compris entre les rues Fulton, Front, Girod et Notre-Dame.

14o—**Neuf lots de terre** désignés par les Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9 dans l'îlet compris entre les rues Notre-Dame, Julie, Fulton et Front.

15o—**Vingt-trois lots de terre** désignés par les Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22 et 23 dans l'îlet compris entre les rues Julie, St-Joseph, Fulton et Front.

16o—**Cinq lots de terre** désignés par les Nos 1, 2, 3, 4 et 5 dans l'îlet compris entre les rues St Joseph, North Market, Fulton et Front.

16o—**Cinq lots de terre** désignés par les Nos 1, 2, 3, 4 et 5 dans l'îlet compris entre les rues South Market, Delord, Fulton et Front.

17o—**Sept lots de terre désignés par les Nos.** 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7 dans l'îlet compris entre les rues Fulton, Front, Delord et les bâtisses triangulaires.

Ces terrains offrent de très grands avantages à ceux qui désirent y bâtir, et leur situation sur l'entrée et le port de la ville en font l'une des plus belles parties pour bâtir; la valeur de la propriété se trouve avoir été déterminée par les soins de la rue Fulton en faveur du grand marché. Les spéculateurs profiteront de l'expérience acquise l'année dernière, car il est généralement reconnu que les terrains vendus en 1852 ont été vendus à des prix très avantageux.

De beaux magasins et entrepôts ont déjà été construits sur les lots vendus l'année dernière. C'est une garantie suffisante pour ceux qui pourraient les acquérir. Les terrains sont situés dans la partie de la ville considérée comme la plus favorable au commerce et au développement de la Nlle Orléans.

Conditions de la vente: Un cinquième comptant et la balance en quatre égales (divisés en coupons si on l'exige) à un, deux, trois et quatre ans de crédit, en billets portant hypothèque sur les terrains. Le dit billets porteront intérêt à raison de 6 pour cent l'an du jour de la vente à l'échéance; et les dits billets, dans le cas où ils ne seront pas payés à échéance, porteront intérêt à raison de 8 pour cent jusqu'à parfait paiement. Les lots et les charges mentionnés de la ville seront pris au jour de la vente pour le paiement au comptant.

Les actes de vente pardevant H. B. Cénas, notaire public, aux frais des acquéreurs. Des plans typographiques des terrains peuvent être consultés, sur demande, aux personnes désirant à s'informer de toute autre chose. 1 mars

A la Maison Rouge, No 1, sur la Levée.
Ouverture de la saison—Nouveau Rabais.

LES soussignés jaloux de mériter davantage le titre qu'ils ont acquis de **Magasin bon marché** préviennent leurs pratiques, que pour donner plus de facilité aux personnes de toutes les classes, ils ont résolu de mettre en [illegible].

Leur assortiment se compose de tous les articles connus sous le nom de marchandises sèches à l'usage des dames et pour hommes, aussi bien pour la ville que pour la campagne.

Notre choix de mouchoirs [illegible], de mérinos, tout laine et chèles coton, se recommande [illegible].

On y trouvera un très joli lot de barèges riches que nous vendrons à 25 cent. par verge.

MM. les revendeurs qui achètent comptant par pièces, trouveront un grand avantage à venir faire leurs achats chez nous. F. LAROUSSINI & Co, Maison Rouge, No 1, sur la levée, près le marché aux légumes.

BOUTEILLES vides—100 paniers bouteilles françaises pour vin rouge.
50 do do pour Madère, à vendre par O. VALETON & Co.
21 fev 25 rue Tchoupitoulas

VIN rouge—25 caisses vin rouge bon ordinaire, à vendre par O. VALETON & Co.
21fév 25, rue Tchoupitoulas

VIN de Muscat—100 caisses de Frontignan.
30 do en demi bouteilles.
A vendre O. VALETON & Co,
21fev 25, rue Tchoupitoulas

CORNICHONS de E. H. Van Beuschoten—500 caisses en demi, quarts et pintes, en magasin et à vendre par O VALETON & Co.
21fev 25, rue Tchoupitoulas

ALE d'Ecosse de Londres toujours et malt et à vendre par O. VALETON & Co.,
21 fév 25 rue Tchoupitoulas

HUILE DOUCE—100 paniers de Marcelin Sue, 100 do de James Plagniol, à vendre par O. VALETON & Co
21fev 25, rue Tchoupitoulas

EN débarquement du navire Reindeer, venant de Marseille: 50 caisses absinthe Sauvajol Brunetton 20 caisses kirsch, do, à vendre par H. VALETON
19 fev 20 St Louis

CAFÉ—100 sacs café de la Havane, à vendre par LABORDE & XIQUES,
2 fév 37, rue de la Commune

NOUS avons en magasin un grand assortiment de tapis que nous offrons à vendre à des prix excessivement réduits, très que:
Tapis de velours,
Tapis de Bruxelles.
Tapis de Bigelow, tout à fait nouveau.
Tapis de 3 plis.
Tapis de Ingrain fix extrafin et superfin. Un grand et bel assortiment de devants de cheminées de toutes grandeurs, que nous vendons de $2 50 à $30 la pièce. Un magnifique lot de **descentes de lits** de 6 sur 8 pieds de grandeur. Nous recommandons aux dames de la ville de venir examiner cet article tout à fait nouveau.

Reçu par les derniers arrivages du nord un grand assortiment de nattes à dessins tout à fait nouveaux, et des largeurs suivantes, savoir 4/4, 5/4 et 6/4, blanches, à carreaux rouges, chinées, de fantaisies et de Bruxelles.

Aussi—un lot de nattes tissées d'un seul morceau de 14 sur 18, 18 sur 21 et 21 sur 24 pieds.

Un magnifique assortiment de toiles cirées des dessins et couleurs les plus nouveaux, et de 3 à 24 pieds de largeur, à vendre par CHITTENDEN & DAMERON,
26 fev 26, rue de Chartres, 27 Douane

TAPIS! TAPIS!!

NOUS avons reçu par les derniers arrivages d'Europe un des plus beaux assortiments de tapis qui aient jamais été importés en cette ville, comprenant tapis d'Axminster, de Saxe; tapisserie de Bruxelles, impériale de Bruxelles; ingrains à trois tissus; tapis de Hollande et de Venise; paillassons, nattes, baguettes d'escaliers, abat-jours, couvertures pour table et piano, étoffes en crin, &c.

Les marchandises ci-dessus sont anglaises et écossaises et ont été choisies dans les manufactures par un des associés. Elles seront vendues à 20 pour cent au-dessous du prix des marchandises du même genre manufacturées aux Etats-Unis.

☞ Meubles, étoffes pour rideaux, miroirs, coutellerie, porcelaine de Sèvres et de Chine, et articles de fantaisie de tous genres, à l'entrepôt d'articles de ménage de P. MALLARD & CO,
6nov 67, rue Royale

EN débarquement du navire Sylphide, de Bordeaux: 80 barriques vin rouge St-Emilion.
40 barriques vin rouge divers crus, marque Foëls & Bromberg.
6 barriques Haut Sauterne, do.
12 demi do do do.
700 caisses vin rouge do, à vendre par THOMAS PINET & Co,
18 fév 29, rue Conti

ALIVRER par le navire Windsor Castle, attendu de Bordeaux:
330 barriques vin rouge,
12 do vin fin Léoville 1844,
26 barriques vin blanc,
100 barils do, 108 do, 1080 do vin rouge.
CHARLES CAVAROC,
16fév 30, rue Bienville.

MAGASIN DE SELLERIE DE Newark, N. J.

ANDREW G. BULL & Co, No 15, rue du Canal, Nouvelle-Orléans, entre les rues Camp et Magasins, manufacturiers et importeurs de selleries et tout articles dans ce genre, ont constamment en main un grand assortiment de selles, brides, martingales, mailles de voyage, fouets, sangles, harnais et [illegible], dessus de mallesb, pelles, colliers, ferrailles, etc., etc., [illegible].
ANDREW G. BULL & Co

VENTES DE CE JOUR

Bateau à Vapeur Choctaw.
PAR MORPHY & NEVIUS.

VENDREDI 11 mars 1853, à midi, il sera vendu à l'Arcade de Banks, rue des Magasins, entre Gravier et Natchez, pour le compte et aux risques de M. [illegible], le premier acheteur [illegible] ayant fait défaut, et en vertu d'un ordre de l'honorable Première Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 20 janvier 1853:

Le bateau à vapeur CHOCTAW, ses agrès, apparaux et meubles, tel qu'il est actuellement mouillé de l'autre côté du fleuve. Ledit bateau est la propriété exclusive de la succession de feu Robert Harris Sterling.

Termes et conditions—Un tiers comptant au moment de l'adjudication, et la balance en deux paiements égaux à un crédit de six et douze mois, en billets approuvés ou endossements de personnes résidant en ville, à la satisfaction de l'exécuteur testamentaire. Lesdits billets porteront intérêt à raison de 8 pour cent l'an, du jour de l'adjudication jusqu'à parfait paiement. Ledit bateau à vapeur sera assuré et la police d'assurance devra être transférée à l'exécuteur testamentaire.

Acte de vente pardevant A. E. Bienvenu, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 26 fév—4,10,11m

Vente par catalogue de marchandises sèches.
PAR H. PEYCHAUD & Co,
C. SAMORY, encanteur.

VENDREDI 11 mars, il sera vendu à 10 heures à leur magasin d'encan No 26, rue Vieille Levée, entre Douane et Bienville:

12 pièces drap d'été pure laine de "Paturle, Lupin & Co.

15 pièces Alpaca soie filoire très fin.

125 colis et lots marchandises de saison, telles que Jaconas imprimés, indiennes lustrées et deuil, Mousselines laines, Barrières, Batistes et Serviettes, Fourreaux et toile, Coutils blanc et de fantaisie, Toile à drape, Mousselines damassées, Etoffes blanches à rideaux, Soieries et nouveautés, Barèges, Florences, Mouchoirs, Gants, Bas, Merchandises [illegible], &c. &c.

Conditions libérales à la vente.
☞ Catalogues le jour de la vente. 10mars

VENTES A L'ENCAN

Oil Cake, (gateaux de lin.)
PAR R. B. SYKES.

SAMEDI, 12 du courant à midi, il sera vendu pour le compte de ceux que cela concerne à l'entrepôt Union de M. Tourné, par ordre et sous la surveillance des gardiens du port:

165 boucauts oil cake (gateaux de lin.)
8 tierçons do
40 barils do
Légèrement avarié. 11mars

Coton Coton.
PAR R. B. SYKES.

SAMEDI, 12 du courant, à 10 heures, il sera vendu, pour le compte de ceux que cela concerne, sur la levée, en face du navire America, au-dessous de la presse à coton troisième district, un lot de coton, sauvé, avarié à bord du navire America.
Conditions—comptant. 11mars

Poulies!
PAR BERNARD TURPIN, encanteur.

SAMEDI, 12 mars 1853 à 10 1/2 heures, il sera vendu à l'encan, au magasin No. 20, rue Vieille Levée:

2 caisses poulies assorties.
Conditions, comptant. 11 mars

Vente par catalogue de Verres à vitres, Peintures, conduits d'eau en terre cuite et Quincaillerie, pour clore des consignations et frais de magasinage.
PAR BERNARD TURPIN

MARDI, 15 mars 1853, à 10 1/2 heures, il sera vendu à l'encan, au magasin de MM. W. F. Vredenburgh & Co., No 29 rue Vieille Levée:

2000 barillets peinture blanche, vert chrome, jaune à l'huile et en poudre, vert impérial et permanent, rouge de Venise, gris rouge, vert de gris, blanc d'Espagne, &c.

1,200 caisses verres à vitres, dimensions assorties,
200 tuyaux en terre cuite,
9 caisses quincaillerie consistant en chaînes, pas à descendre, pioches Louisiane et Caroline, marteaux, et clous en fer.

Pour les conditions, voir le catalogue.
10 mars—11,14,15.

Vente sans réserve et à un long crédit, de Terrains de choix pour résidences et jardins, entre le Chemin de Gentilly et la propriété Fortin, près du Chemin du Bayou.
PAR N. VIGNIE, Encanteur

SAMEDI, 19 mars 1853, à midi, il sera vendu sans limite, à la Bourse St-Louis:

Trente-cinq Terrains situés entre le Chemin de Gentilly et la propriété Fortin, en face de la belle propriété ci-devant Lakeside-Arnoult, et à une très courte distance de la route pavée du Chemin du Bayou et passant ces terrains. Ces terrains sont face à deux grandes chemins, à celui de Gentilly et à celui de la Croix, près de l'Hippodrome, et [illegible] que ceux qui désirent acquérir des résidences saines et aérées, ainsi qu'un sol fertile et très fertile pour jardins, ne pourront trouver une occasion plus favorable. Un grand plan sera exposé à la Bourse plusieurs jours avant la vente.

Conditions—Un tiers comptant et la balance à un crédit de un à deux ans, en billets garantis par hypothèque sur les dits terrains. 11mars

Marchandises sèches.
Thornton & Baine vs leurs créanciers
PAR H. PEYCHAUD & Co,
C. SAMORY, Encanteur.

MERCREDI, 23 mars 1853, à 10 heures du matin, et les jours suivants à la même heure, il sera vendu au magasin ci-devant occupé par le sieur Chartres et Conti, en vertu d'ordre rendu par l'honorable Quatrième Cour de District de la Nlle-Orléans, en date des 7 et 10 courant, sous la direction des syndics provisoires de Thornton et Baine, et pour le compte des créanciers desdits insolvables.

Le stock entier de **Marchandises sèches** contenu dans le susdit magasin.

Et les installations et le bail du magasin, abandonnés par lesdits insolvables à leurs créanciers.
Conditions comptant. 11ms—14,19,23

Succession de John Lougpré.
Vente péremptoire d'une très belle maison en briques et autres, à des conditions avantageuses.
Pour opérer un partage entre les héritiers.
PAR N. VIGNIE, encanteur.

SAMEDI, 12 mars 1853, à midi, il sera vendu à la Bourse St Louis:

Un grand lot de terre situé dans l'îlet borné par les rues de Chartres, Levée, Toulouse et St-Louis, mesurant 36 pieds de face à la rue Toulouse sur une profondeur de 127 pieds ou plus. Ensemble une belle et spacieuse maison de résidence No —, en briques, à deux étages et attique, contenant au rez-de-chaussée deux magasins et deux magnifiques salons; au premier étage, cinq chambres de maître avec quatre cabinets; cinq chambres dans l'attique et grandes mansardes dans les étages, une cuisine en briques à deux étages, et dépendances. Les chambres sont en marbre, et portes en acajou, quatre jolies chambres et [illegible], cour pavée, en pierre, citerne, &c. &c.

Deux lots de terre formant l'encoignure Sud des rues Conti et Robertson, mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Conti sur une profondeur de 90 pieds.

Ensemble les maisons couvertes en ardoises qui y trouvent, contenant chacune quatre chambres, cabinet, galerie, &c. Comme toutes les maisons ci-dessus sont [illegible].

Un autre lot de terre contigu aux précédents, mesurant 60 pieds de face à la rue Robertson, sur une profondeur de 90 pieds.

Ensemble la maison en briques à deux étages qui y trouve, contenant quatre chambres, une galerie, cour, citerne et cuisine.

Conditions—Un quart comptant et la balance à 12, 18 et 24 mois de crédit en billets endossés à satisfaction et garantis par hypothèque sur les dites propriétés. 7mars

Grande et belle résidence de campagne, très agréable et d'un rapport fort avantageux, au bord de la baie de Biloxi, sur la côte du golfe du Mexique, à environ cinq ou six milles de la ville, avec une batture très étendue. Conditions avantageuses.
PAR N. VIGNIE, encanteur

MARDI 22 mars 1853, à midi, il sera vendu à la Bourse St Louis:

Une grande et belle maison de campagne, située [illegible] dans la baie de Biloxi, à environ [illegible] de la ville de Biloxi [illegible].

Ensemble, les constructions et améliorations qui y trouvent, consistant principalement en une grande maison de maître, construite au-dessus du sol, contenant six appartements avec galerie tout autour, etc. Cuisine, écurie, dépendances, cases à lingeries, écuries, magasins, &c. &c. Le tout bien établi. La maison qui est entourée des plus beaux arbres, est éloignée du chemin de fer de deux arpents, qui éloignent d'un côté [illegible]. Cette propriété sera vendue telle qu'elle se comporte actuellement avec les chevaux, charrettes instruments aratoires, outils, &c. &c.

Conditions—Un tiers comptant, et la balance à un crédit de 1 et 2 ans, en billets endossés à satisfaction et garantis par hypothèque sur ladite propriété, et domiciliés à la Banque de la Louisiane. Les billets qui ne seront pas payés à leur échéance porteront intérêt au taux de 8 pour cent par an jusqu'à parfait paiement et ce comme clause pénale seulement.

Pour plus de renseignements s'adresser au bureau de l'encanteur où est déposé le plan qui sera exposé à la Bourse plusieurs jours avant la vente.

L'acquéreur, s'il le désirait, aurait le privilège d'acheter plusieurs excellents nègres habitués aux travaux du jardinage. 7 mars—jusq 22

Huit lots de terre dans le fond du deuxième district,
POUR LE COMPTE ET AUX RISQUES DU PREMIER ACQUÉREUR.
PAR J. A. BEARD & MAY, encanteurs.

IL sera vendu à l'encan, mardi 15 mars 1853, à midi, à l'Arcade de Banks, la propriété ci-après décrite, vendue pour le compte et aux risques du premier acquéreur, savoir:

HUIT LOTS DE TERRE dans le deuxième district, dans l'îlet No 109, compris entre les rues Bienville, Douane, Clarke et Gibson, près du bassin que l'on fouille en ce moment. Lesdits lots sont désignés par les Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8, et sont décrits d'une manière plus complète sur le plan des propriétés Claiborne et Pontalba, dressé par George T. Dunbar, voyer, en date du 12 décembre 1849, et déposé au bureau de R. J. Ker, notaire public. Lesdits lots sont face à la rue Bienville.

Conditions:—Un quart comptant et la balance à un et deux ans de crédit, en billets portant hypothèque sur la propriété. Les dits billets, dans le cas où ils ne seraient pas payés à échéance, porteront intérêt à raison de 8 pour cent par an jusqu'à parfait paiement. L'acquéreur paiera le prix du plan de ladite propriété.

Acte de vente pardevant R. J. Ker, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 3 mars—10 f

Cabinet de dentiste aux prix de New-York.
CHARLES E. KELLS, (DE NEW-YORK)

DENTISTE, a transporté son atelier de l'encoignure St-Charles et North, au No. 106 rue du Canal, 2de porte après Bourbon.
NOUVELLE-ORLÉANS

VIENT D'ÉTABLIR son cabinet d'une manière permanente en cette ville. Les personnes ayant besoin des soins d'un dentiste de talent sont invitées à le visiter et s'informer des prix de ses opérations.

Les meilleures références seront données et les personnes désirant des rateliers complets, avec toutes les dernières améliorations pourront le faire exécuter par lui à moitié prix des autres dentistes. On garantira travail dans tous les cas. Conditions, comptant. 25 juin—1an

Changement de Cabinet.
A. L. PLOUGH sr., Dentiste,

INFORME ses amis et le public qu'il a transporté son cabinet au **coin des rues Canal et Bourbon**, première porte, en entrant particulière, rue Bourbon, directement en face de la Synagogue. 1er déc

Dr. P. BLANCHARD,
Chirurgien-dentiste, a l'honneur d'informer le public qu'il est de retour à la Nouvelle-Orléans et qu'il vient d'ouvrir son cabinet, rue Royale, No 104, au premier, entre les rues Conti et St-Louis, vis-à-vis la Banque de l'Etat de la Louisiane. 29oct

EAUX-DE-VIE—35 quarts Ph. Godard & Co. 25 quarts M. Castillon 1825, 10 quarts Paulin Lafargue, 10 quarts do.
En débarquement du navire Sylphide, venant de Bordeaux, à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co,
16 fév 17 et 19, rue St-Louis

CHAMPAGNE—55 paniers vin de Champagne en bouteilles et demi bouteilles, de la marque supérieure Ruinart père et fils à Reims, à vendre par EUG. ROCHEREAU & CO,
21fév 17 et 19, rue St Louis

Eaux-de-Vie.
10 demi-pipes Cognac marque J. Hennessy,
30 quarts do "Union Vineyard", propr.
20 huitièmes do do do
5 quarts do Eyquem & Fils, 1838,
15 do do Chs. Jubit, 1845-1850,
20 do do do do
10 huitièmes do Larrende 1825,
10 quarts do Goldenburg 1835 et 1830,
20 do do do
10 huitièmes do Th Secrest 1836,
15 do do H. Keclaw 1836,
A vendre par V. & C. MAIGNAN,
2 fév 45 et 88, rue St-Louis

CAPSULES—100,000 capsules fabriquées et mises par G. D. [illegible], URIAH A. POLLARD & Co,
76, rue du Canal, près Chartres.

TABAC en boîte de la Havane et de Cuba, [illegible] en paquet, en [illegible] à vendre par Y. QUARRAS & CO.
16, rue de la Douane.

VENTES DE CE JOUR.

Vente d'ordre de Bordeaux des Enmag. Habillements d'été, Chaussures, &c.
PAR J. B. BLACHE & Co.

VENDREDI 11 courant, à 10 heures du matin, il sera vendu à son magasin d'encan, rue de Chartres, No 77,
50 caisses brodequins Basset pour [illegible].
—AUSSI—
200 lots d'habillements d'été, comme suit: Habits, redingotes, paletots, et cours en alpaca, mérinos, drap d'été, cravates, coutil fil, gilets, gilets de dessous en piqué, satin et soie, pantalons en cotonnade, mérinos, alpaca, coutil fil, gingas et nankin; caleçons en coton blanc et de couleur, en gingas, rayés et en couleur, chemises blanches extra fines, bretelles, cravates en soie, chemises de dessous en coton et mérinos, &c. &c.
Conditions libérales à la vente. 10mars

PAR F. FERNANDEZ.

VENDREDI prochain, 11 du courant, à 10 heures du matin, il sera vendu à son magasin d'encan, au coin des rues St-Louis et Chartres:
25 douzaines canne chinoises.
6 caisses papillons chinois. 9 mars

VENTE PAR CATALOGUE
Plantes rares d'importation étrangère.
PAR N. VIGNIE, encanteur

VENDREDI 11 mars 1853, à 10 heures du matin, il sera vendu au No. 61, rue de Chartres:

Une grande et belle collection de plantes étrangères, d'arbres fruitiers, et de graines des qualités les plus estimées et en excellent état. Le tout importé par M. Martin de Paris, expressément pour ce pays. 8 mars

VENTES A L'ENCAN.

Succession de Victoire Adèle St-Victorie.
Jean Labadie vs. Orénie Labadie et als.
Pour un partage
PAR ANTHONY FERNANDEZ,
ENCANTEUR.

IL sera vendu, le mardi 12 avril 1853, à midi, dans la rotonde de la Bourse St Louis, rue St Louis, en vertu d'un jugement rendu par l'honorable Seconde Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus, les propriétés ci-après décrites, savoir:

1o—Un LOT DE TERRE, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé en cette ville, rue des Remparts, entre Ursulines et Hôpital et mesurant quarante pieds de face à la rue des Remparts sur cent cinquante pieds de profondeur plus ou moins.

2o Un LOT DE TERRE, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé en cette ville, rue Bourgogne, entre les rues Hôpital et Ursulines, et mesurant trente pieds de face à la rue Bourgogne, sur une première profondeur de quatre-vingt-six pieds, et de la vingt-huit pieds de large sur une seconde.

3o—Un LOT DE TERRE, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé en cette ville, à l'encoignure des rues St-Philippe et Tremé, et mesurant, plus ou moins, vingt-cinq pieds de face à la rue St-Philippe, sur cent vingt pieds de profondeur et face à la rue Tremé.

4o—Un LOT DE TERRE, avec les bâtisses et améliorations qui en dépendent, situé en cette ville, et désigné par le No Quinze de l'îlet No Dix Huit, sur un plan dressé par Bourgerol, voyer de la première municipalité, 4 décembre 1836, ledit lot mesurant vingt pieds sept pouces et cinq lignes de face à la rue du Canal, sur cent quatorze pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Termes et conditions:—Un quart comptant et la balance à un crédit de douze, dix huit et vingt quatre mois, en billets sans endossement, garantis par hypothèque et portant intérêt à raison de 8 pour cent l'an, depuis l'échéance jusqu'au paiement, et les acquéreurs devront assurer les propriétés vendues et les polices d'assurance aux vendeurs pour le montant.

Les actes de vente pardevant Théodore Guyol, notaire public aux frais des acquéreurs.
11 mars—3 fev 30)

Succession de Susanne Kelly
Meubles, Membles, etc.
PAR J. A. BONNEVAL,
Bureau, No. 54, rue Toulouse

EN vertu d'un ordre de l'honorable J. N. Lea, juge de la Seconde Cour de District de la Nlle Orléans, en date du 10 mars 1853, il sera vendu à l'encan, le mercredi 23 mars 1853, à 10 heures du matin, rue Royale, entre les rues St-Pierre et Orléans, pour le compte de la dite succession.

Une quantité de meubles de ménage, consistant en lits, matelas, armoires, chaises, tables, lavabo, tapis, etc., linge de corps, un lot de marchandises sèches.

AUSSI—Un lot de tapisserie fine, etc.

Conditions—Comptant. 11 mars—16,19,22,23

POUR LA CALIFORNIE.
DIRECTEMENT POUR SAN FRANCISCO VIA ASPINWALL
SEULE LIGNE POUR LE TRANSPORT DE LA MALLE.
Compagnie de la malle du Pacifique.
PRIX FORTEMENT REDUIT.
Jours réguliers des départs: 7 et 22 chaque mois.

Le magnifique steamer PHILADELPHIA, commandé par J. P. McKinstry, de la marine des E. U. partira du wharf, en face de la place Jackson, mardi, 22 mars 1853, à huit heures précises du matin pour Aspinwall (Navy Bay) et se rendra au Golden Gate, magnifique steamer de la compagnie de la malle du Pacifique, partant de Panama pour San Francisco à l'arrivée des passagers et des malles. Il n'y aura aucun retard à Panama.

Le chemin de fer de Panama est maintenant en pleine opération et les chars se rendent à Gorgona.

Le transit par l'Isthme se fera aux frais des passagers. On ne prend qu'une journée pour traverser l'Isthme.

Des billets pour tout le voyage, dans les chambres et à l'entrepont, pourront s'obtenir au bureau de ARMSTRONG, HARRIS & Co.
8mars 6, rue Natchez

Compagnie de steamships de la malle des Etats Unis.

POUR NEW-YORK, via LA HAVANE. Le magnifique steamship de la malle CRESCENT CITY, commandé par le capitaine E. Baxter, partira du wharf, vis-à-vis la Place Jackson, pour le gouvernement et les passagers, le samedi 12 mars, à huit heures précises du matin.

Pour fret ou passage, s'adresser au bureau de la Compagnie, 95, rue des Magasins
7mars JAMES R. JENNINGS, Agent

POUR PHILADELPHIE.
Ligne de la malle des Etats-Unis
Compagnie de steamers de Philadelphie et de Savannah.

Le nouveau et magnifique steamship à roues intérieures STATE OF GEORGIA, du port de 1800 tonneaux, capitaine Walter Collins, partira comme suit de Savannah:

Mercredi 23 février,	Mercredi 4 mai,
9 mars,	18 mai,
23 mars,	1er juin,
6 avril,	15 juin,
20 avril,	29 juin.

Ce steamship a été construit de manière à offrir aux passagers la plus grande sûreté et le confort le plus désirable, ses emménagements ne sont inférieurs à ceux d'aucun steamship sur la côte.

Un nouveau steamship qui est en voie de construction et qui égalera le STATE OF GEORGIA sous tous les rapports, le remplacera pendant le mois de juin prochain, et formera, avec le STATE OF GEORGIA une ligne hebdomadaire qui partira de chaque port le mercredi.

Passage à la chambre.........de Savannah à Philadelphie...........$25.
De Savannah à New York............$27
Entrepont......................$8
C. A. L. LAMAR, agent à Savannah.
HIRON & MARTIN, agents, à Philadelphie.
22 fév—

Ligne de Steamers de New-York à Savannah.
Une fois par semaine.

Les magnifiques steamers neufs FLORIDA, Capitaine Lyon. ALABAMA, Capitaine LUDLOW.

Partiront de Savannah et de New-York, tous les samedis. Ces steamers sont du port de 1300 tonneaux, et sont incomparables pour la sûreté, la vitesse et le confort.

En partant de Savannah on assure toujours que ces steamers MARION et SOUTHERNER, partent de Charleston et arrivent à New-York aux mêmes temps.

☞ Passage à la Chambre $25, payable avant l'embarquement.

Agents: PADELFORD, FAY & CO. Savannah
SAMUEL L. MITCHELL,
1mai 194, Front st. New York

POUR LA COTE.
Nouvel arrangement pour le printemps et l'été.

A partir de samedi, le bateau à vapeur J. T. DOSWELL, capitaine Jos. Sanbo, partira de la Nouvelle-Orléans pour Mobile, [illegible].

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à Antoine Robin [illegible] rue Conti, entre St Louis et Vieille Levée.

Pour les Attakapas—Le bon steamer, tirant peu d'eau ANNA No 2, capitaine J. L. Estorillo partira pour les Attakapas TOUS LES MARDIS, à midi, prenant fret et des passagers pour St. Martin, la Nouvelle Ibérie, Franklin, Centreville, Pattersonville, et tous les ports intermédiaires.

L'Anna No 2 a été complètement remis à neuf et le propriétaire n'a épargné ni soins ni argent pour le rendre aussi agréable que possible.

Les passagers et les expéditeurs peuvent être assurés que la plus grande attention sera portée aux affaires confiées.

Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord ou à CH. DEBLANC
14 déc—1an 14, Douane

PAQUEBOT DE LA COTE.
Pour Bayou Sarah, Portland, Pascagoula, Moss Point, Biloxi, Mississippi City, Bay St Louis, Baton Rouge et tous les ports intermédiaires.—Les propriétaires du bateau à vapeur E. D. Blase ont acheté le nouveau et magnifique steamer BELLA DONNA, pour faire les voyages de la côte, à partir du 1er septembre prochain. Il partira de la Nouvelle Orléans tous les SAMEDIS, à 5 heures du soir, et du Bayou Sarah tous les MERCREDIS, après l'arrivée des chars du chemin de fer. J. H. MORRISON & Co, agents,
28oct—1an No. 1, Front Levee

POUR LE HAVRE.—La barque de 1re classe et fine voilière OLIVIA, capitaine [illegible], ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira incessamment. Pour fret de 300 balles de coton ou passage, s'adresser au capitaine à bord, No 25, 1er district, ou à
H. V. BAXTER,
9 mars 25, rue Carondelet

POUR LE HAVRE.—La barque de 1re classe et fine voilière ROBERT, capitaine [illegible], ayant presque tout son chargement engagé, partira incessamment. Pour balance de fret de 350 balles de coton ou pour passage, ayant de bons emménagements, s'adresser au capitaine à bord, pontet No 24, 1er District, ou à
2ms H. V. BAXTER, 25, Carondelet.

Pour le Havre.—La barque de première classe, fine voilière, MARY ANNAH, capitaine Ward, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira incessamment. Pour balance de fret de 200 balles de coton ou passage, ayant de bons emménagements, s'adresser au capitaine à bord, ponton No 14, 1er district, ou à
1 ms H. V. BAXTER & Co,
25, rue Carondelet.

POUR LA HAVANE.—La goëlette de 1re classe et fine voilière EDWIN DORCEY, capitaine G. Schenemar, ayant une partie de son chargement engagée, partira incessamment pour le port ci-dessus. Pour balance de fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser au capitaine à bord, ou à D. BORNIO Jr.,
28fev 34, rue Gravier

Récolte de 1852.
T. BACHELIER,
Marchand Grainier, Horticulteur, Botaniste
Rue des Ursulines, entre Vieille Levée et Condé.

VIENT de recevoir de France, par le navire John Costa et par la barque Nashua, de Philadelphie.

Un immense assortiment pour le printemps et l'été, comme suit:

Asperges, scarolle, mélisse, raiponce, concombre, Brocoli, choux (15 variétés), melon, romarin, estragon, Basilic, choufleurs, (10 choux), navet, roquette, Betterave, cresson, oignon, sariette, Capucine, épinard, oseille, sauge, Cardon, fraisier (10 variétés), panais, thym, Carotte, haricot, persil, tomate, Céleri, laitue, Poireau, pissenlit, Cerfeuil, romaine, pois, moutarde, Chicorée, marjolaine, radis, bette.

ASSORTIMENT—Acacia, genet d'Espagne, Pin du Lord, Marron d'Inde, Glayeuls, &c. &c.

Fleurs les plus remarquables.

100 des plus belles variétés de dahlias qui aient été introduites ici avec noms et couleurs. Il ne seront livrés que vers la fin de février, époque à laquelle on doit les mettre en pleine terre.

COMPOSITION DE GRAINES D'HERBES,
Adaptées à la nature de la terre pour former des pelouses.

Instruments de jardinage, serpettes, greffoirs, sécateurs &c. &c.

Graines de fourrages, de céréales, et de plantes économiques comme froment, seigle, sarrazin, agrostis, trèfle mental, luzerne, Dactyle, lotier, [illegible], houque [illegible], Luzerne, moutarde, spergule, [illegible].

Les habitans, jardiniers, détaillants &c de la ville et de la campagne peuvent se procurer des graines de toutes qualités à des prix modérés. 28 janv

EN magasin et à vendre par le soussigné:
15 barriques vin de Bergasse,
70 barils vin blanc Haut Sauterne.
10 barils do do do.
6 demi-pipes Cognac Edmond Jarlin,
25 quarts do do do,
26 do très vieux do do.
35 dame-jeannes de 5 gallons whiskey d'Irlande.
X. LAMBERT,
21 fev 62, rue des Magasins

WHISKEY MONONGAHELA—25 barils en magasin à vendre par X. LAMBERT,
21fév 62, rue des Magasins.

VIN DE MADERE—30 barils, en magasin, à vendre par X. LAMBERT,
21fév 62, rue des Magasins.

VIN ROUGE—60 barriques vin vieux pour famille, en magasin et à vendre par X. LAMBERT.
21 fév No 62, rue des Magasins

Fromages.

REÇU en magasin par Lemuel Dyer, du Havre, Fromages de Gruyère, 150 fromages de pâte grasse, 25 caisses têtes de Maure, à vendre par DUNTZE & IKEN,
28fév Encoignure Royale et Conti